

Adrien Margueritte

La question copte



Étude sur la situation des chrétiens d'Égypte

Étude Raoul-Dandurand **20** publiée
par la Chaire Raoul-Dandurand en
études stratégiques et diplomatiques



Chaire Raoul-Dandurand
en études stratégiques et diplomatiques
Raoul-Dandurand Chair
of Strategic and Diplomatic Studies

LA QUESTION COPTE
Étude sur la situation des chrétiens d'Égypte

Adrien Margueritte

À mes parents,

À mes frères,

À Babeth.

« [Les Égyptiens] sont les plus religieux de tous les humains. »

HÉRODOTE¹

« Les chrétiens d'Orient sont trop arabes pour les Occidentaux bon teint et trop chrétiens pour les progressistes bon teint. C'est embarrassant, ils ne rentrent pas dans la division simpliste de la région. Sont-ils avec les bons ou avec les méchants ? »

RÉGIS DEBRAY²

« Parmi certains musulmans, on constate que certains ont malheureusement tendance à mesurer leur propre croyance à l'aune du rejet des croyances d'autrui. Il faut soutenir la richesse de la diversité religieuse, que ce soit pour les Maronites au Liban ou les Coptes en Égypte. »

BARACK OBAMA³

1. *Histoires*, II, XXXVII.

2. Cité in Pierre Blanc, « La place des chrétiens dans les sociétés arabes : histoire et actualité d'une longue quête », « Chrétiens d'Orient », *Confluences Méditerranée*, n° 66, Été 2008, p. 9.

3. « Un nouveau départ » (discours prononcé à l'université Al-Azhar), Le Caire, 4 juin 2009.

La Chaire Raoul-Dandurand est une structure de développement, de formation et de diffusion de la recherche. Elle constitue une interface entre le monde scientifique et le grand public dans le domaine des études stratégiques et diplomatiques.

Les opinions exprimées dans ces Études n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les articles publiés restent la propriété de l'éditeur.

Sauf à des fins de citation, toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de :

Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques

Université du Québec à Montréal

455, boul. René Lévesque Est, Pavillon Hubert-Aquin

4^e étage, bureau A-4410

Montréal (Québec) H2L 4Y2

Révision : Jocelyne Caron

Conception graphique et mise en pages : Olivier Lasser et Amélie Barrette

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009

ISBN : 978-2-922844-62-7



UQÀM
Prenez position

www.dandurand.uqam.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
I. LES COPTES, CITOYENS CHRÉTIENS D'ÉGYPTE :	
UNE CARACTÉRISTIQUE DIFFICILE À SURMONTER.....	13
1.1. Un handicap à leur condition non-musulmans.....	13
1.1.1 Les discriminations légales et sociales.....	13
1.1.2 Des tensions qui parfois dégènèrent en violence	19
1.2. Les tentatives de réaction des coptes face aux difficultés rencontrées.....	20
1.2.1 Un processus de communautarisation	21
1.2.2 Le refus du statut de minorité.....	22
II. L'EMBARRAS DE L'ÉTAT ÉGYPTIEN DEVANT LA PROBLÉMATIQUE COPTE.....	23
2.1. Le fragile maintien de la concorde nationale.....	23
2.1.1 Des concessions récentes faites aux chrétiens	24
2.1.2 La contrainte islamiste, une force impossible à négliger	25
2.2. Les pressions de l'étranger sur le régime	28
2.2.1 Une diaspora copte nombreuse et active	28
2.2.2 Les États-Unis, entre soutien et ingérence.....	32
CONCLUSION	34
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	39
I. RÉFÉRENCES GÉNÉRALES	39
Histoire et géopolitique du Moyen-Orient	39
Politique et identités au Moyen-Orient.....	39
Chrétiens d'Orient.....	40
Droit et législation en Islam et dans le monde arabe	40
Sociologie de l'Égypte contemporaine	41
II. RÉFÉRENCES SPÉCIALISÉES.....	41
Place des coptes dans la société égyptienne	42
Violences et affrontements communautaires	42
Définition de la nation égyptienne.....	43
Diaspora copte	43
Législation égyptienne	44
Libertés en Égypte	45
Frères musulmans et islamisme égyptien	45
Influence américaine en Égypte.....	45
Relation entre Égyptiens et Occidentaux	45
CARTE.....	46
REMERCIEMENTS	47
DÉJÀ PARU DANS CETTE COLLECTION	49

Adrien Margueritte

L'auteur est actuellement étudiant en Master 1 de science politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (France).

LA QUESTION COPTE

Étude sur la situation des chrétiens d'Égypte

Par **Adrien Margueritte**

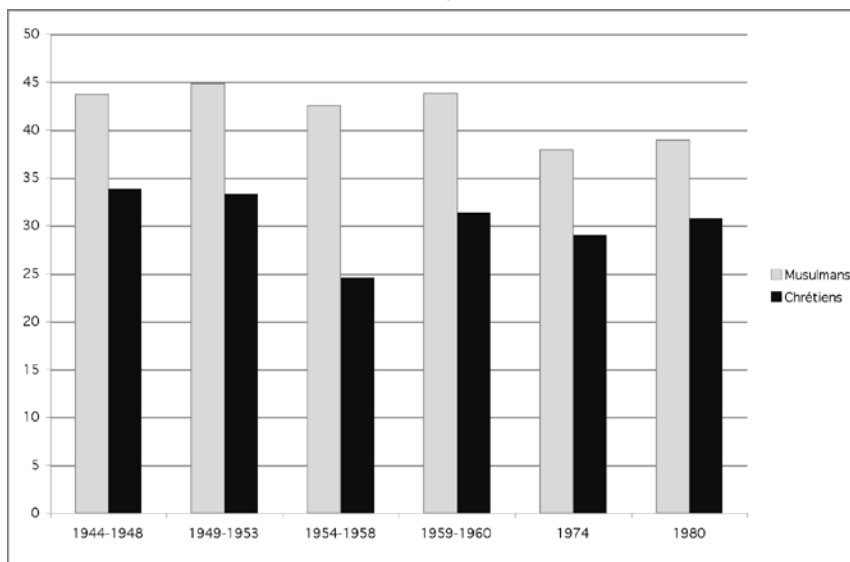
INTRODUCTION

« Depuis Kosheh⁴, on a le sentiment d'une totale impunité quand on s'attaque à des chrétiens⁵ ». Le témoignage de cette Égyptienne de confession chrétienne, au lendemain d'une nouvelle attaque contre un monastère en juin 2008, traduit un sentiment assez répandu au sein de la communauté copte⁶, bien que la situation soit plus complexe qu'il n'y paraît. En effet, « la réalité des relations interconfessionnelles est [...] loin d'être aussi cordiale que le discours officiel veut le laisser entendre même si les discriminations sont loin d'être aussi systématiques et organisées que [ne] le [laissent] entendre les militants coptes en diaspora et ceux qui les soutiennent à l'étranger⁷ ».

-
4. En janvier 2000, au moins 20 coptes et un musulman avaient été tués dans des affrontements dans le village d'Al-Kosheh, dans le gouvernorat de Sohag, en Moyenne-Égypte.
 5. Cité in Claude Guibal, « Les coptes victimes de l'intolérance », *Libération*, 16 juin 2008, p. 12.
 6. Voir Claude Guibal, « Colère des chrétiens d'Égypte contre la passivité de l'État », *Libération*, 17 avril 2006, p. 6.
 7. Présentation du colloque « Dynamiques et enjeux des relations interconfessionnelles en Égypte », organisé par Grégoire Delhaye au *Royal Institute for Inter-Faith Studies* (RIIFS), Amman, Jordanie, *Calenda*, publié le mardi 9 mai 2006, <http://calenda.revues.org/nouvelle6863.html>

Les Coptes constituent aujourd'hui la minorité chrétienne la plus nombreuse au Moyen-Orient. Ils représentent ainsi entre 6 et 10 % de la population égyptienne, soit 4 à 7 millions de personnes⁸, ce qui signifie que près d'un chrétien du Machrek sur deux vit en Égypte. Néanmoins, cette proportion ne cesse de diminuer en raison de deux phénomènes structurels : un taux de natalité plus faible chez les coptes que pour les Égyptiens musulmans et une émigration importante parmi les membres de la communauté⁹.

Graphique 1 – Taux brut de natalité (‰) par confession en Égypte (1944-1980)



Graphique établi par l'auteur, d'après des données recueillies in Youssef Courbage et Philippe Fargues, *Chrétiens et Juifs dans l'Islam arabe et turc*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 1997, p. 319

8. Il est en effet très difficile d'avancer une estimation plus précise de la population copte dans la mesure où les données varient considérablement d'une étude à une autre. La raison principale à cela est qu'il aussi délicat de se fier aux renseignements de l'administration égyptienne, qui semble minimiser la part des coptes dans la population, qu'aux chiffres invoqués par l'Église copte, qui, à l'inverse, préfère donner une approximation à la hausse du nombre de ses fidèles. Ainsi, le nombre de 4 millions est évoqué par Grégoire Delhaye, in « Les racines du dynamisme de la diaspora copte », *EchoGéo*, Sur le vif 2008, 2008, [En ligne], mis en ligne le 22 août 2008, <http://echogeo.revues.org/index6963.html> [consulté le 7 octobre 2008]. Pour sa part, Francis Boëdec (in « Chrétiens d'Orient. Doutes et angoisses », *Études*, 2006/11, Tome 55, p. 497) évalue plutôt leur nombre à 7 millions. Toutes les autres études sérieuses avancent des évaluations comprises dans cet intervalle.
9. Tangi Salün, « L'exode des coptes d'Égypte », publié et mis à jour le 24 décembre 2008, www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-orient/l-exode-des-coptes-degypte_728125.html [consulté le 29 janvier 2009].

Présents sur l'ensemble du territoire égyptien et concentrés essentiellement le long de la vallée du Nil, ils ne sont pourtant, sauf dans quelques rares villages, majoritaires nulle part. On les retrouve surtout au Caire, pour un tiers, et en Moyenne-Égypte, pour l'essentiel des deux tiers restants¹⁰ dans les provinces de Minia, Assiout, Sohag et Qena, ainsi qu'à Alexandrie, la tendance étant, en effet, à leur regroupement dans l'anonymat des grandes villes.

Évangélisée rapidement – d'après la tradition chrétienne, dès 42 après J.-C. par l'intermédiaire de l'évangéliste saint Marc – l'Égypte est majoritairement chrétienne à la fin du deuxième siècle de notre ère. Traversée toutefois, et comme toutes les premières communautés chrétiennes, par la difficulté de définir certains aspects de sa foi, une divergence théologique ne tarde pas à apparaître et conduit au schisme avec l'Église de Rome et de Constantinople, officialisé en 451 au concile de Chalcédoine¹¹. Depuis lors, la chrétienté copte, dite orthodoxe, fonctionne comme une Église autocéphale, placée sous la direction du «Très Saint Père, pape d'Alexandrie et de toute l'Afrique et Patriarche de la Prédication de saint Marc». Elle ne dépend donc ni de Rome, ni d'un autre patriarcat.

Si aujourd'hui le terme *copte* – qui dérive du grec *aigyptos* (ou *aiguptios*), lui-même formé sur l'ancien nom pharaonique du sanctuaire de Memphis dédié au dieu Ptah, et qui signifie *égyptien*¹² – désigne le chrétien d'Égypte, on remarque le glissement sémantique qui s'est effectué depuis l'islamisation du pays car, étymologiquement, cette appellation traduit une dimension ethnique et non religieuse. En effet, lorsque les conquérants arabo-musulmans arrivent en Égypte au VII^e siècle, celle-ci est presque exclusivement chrétienne. Dès lors, pour les envahisseurs, tout Égyptien autochtone est, *ipso facto*, chrétien. Le nom se rapportant originellement à tous les habitants du pays est donc resté ensuite affilié au christianisme, même lorsque celui-ci est devenu minoritaire¹³.

10. D'après les estimations de Catherine Mayeur-Jaouen et Brigitte Voile, «Les paradoxes du renouveau copte dans l'Égypte contemporaine», in Bernard Heyberger dir., *Chrétiens du monde arabe. Un archipel en terre d'Islam*, Paris, Éditions Autrement, coll. «Mémoires», 2003, p. 165.

11. La polémique s'avérait être christologique. En effet, pour l'évêque d'Alexandrie, Dioscore, la nature du Christ était uniquement divine, développant ainsi la doctrine monophysite. Or, le concile réaffirma «l'unité de personne et la dualité de nature» en Jésus; Dioscore fut donc déposé. Dans leur écrasante majorité, les chrétiens égyptiens le suivirent, se séparant ainsi du reste de l'Église. Pour plus de détails, voir Christian Cannuyer, *Les Coptes*, Turnhout, Éditions Brepols, 1990, pp. 30-31. Également le dossier de Nicolas Senéze, «Les chrétiens d'Orient», *La Croix*, 24 mai 2008, p. 12.

12. Jean-Michel Billioud, *Histoire des chrétiens d'Orient*, Paris, L'Harmattan, coll. «Comprendre le Moyen-Orient», 1995, p. 142.

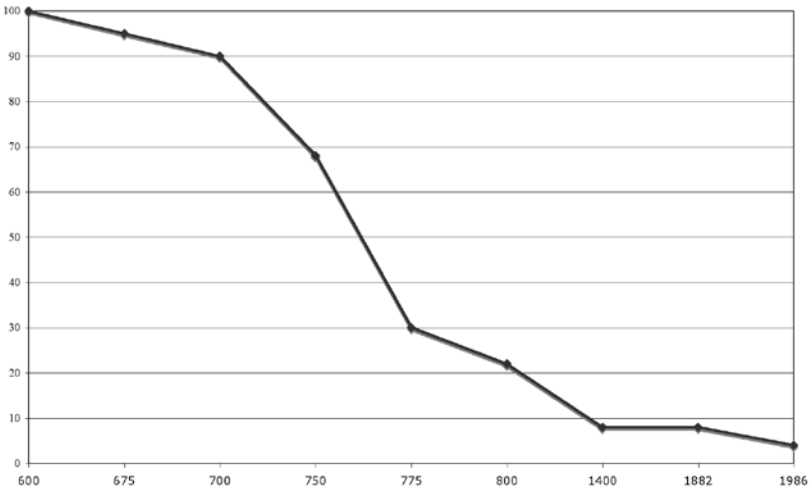
13. Christian Cannuyer, *op. cit.*, p. 38.

De fait, la très grande majorité des chrétiens d'Égypte, près de 90 %¹⁴, appartient à l'Église copte orthodoxe – à ne pas confondre avec l'orthodoxie gréco-slave apparue au XI^e siècle – même si on compte également des coptes catholiques ainsi que des coptes protestants, convertis par des missions occidentales arrivées en Égypte à partir du XIX^e siècle¹⁵.

Après l'invasion arabe au VII^e siècle – accueillie assez favorablement, au départ, par les autochtones car perçue comme un moyen de se débarrasser de la domination byzantine et car l'on imagine alors que les nouveaux venus ne resteront pas –, la population égyptienne se convertit progressivement à l'Islam, au point où, dès la fin du VIII^e siècle, il est devenu la religion dominante¹⁶. En effet, « très rapidement se met en place en Égypte un régime de discriminations vexatoires comportant de lourds impôts pesant spécifiquement sur les chrétiens et des interdits de divers ordres, sur fond de persécutions endémiques pouvant aller jusqu'au massacre¹⁷ », celles-ci culminant durant la période du calife fatimide Al-Hakim, au début du XI^e siècle, ce dernier ayant décidé d'éradiquer le christianisme.

Le terme *copte*, désignant les chrétiens désormais minoritaires pour les démarquer des musulmans, ne doit donc pas pour autant, selon Louis Massignon, masquer l'origine commune de la très grande majorité des Égyptiens actuels¹⁸.

-
14. Pierre Garrett, «Nativité morose pour les chrétiens d'Égypte», *Le Figaro*, 25 décembre 2004, p. 4.
 15. Voir Jean-Michel Billioud, «Organisation et vie religieuse», *Histoire des chrétiens d'Orient, op. cit.*, pp. 151-160. On notera d'ailleurs que des chrétiens non coptes vivent également en Égypte, même si notre étude se focalisera, dans un souci de clarté, sur la population copte. On recense ainsi une communauté arménienne apostolique (7 200 personnes), grecque catholique (4 500), grecque orthodoxe (4 200), latine (3 600), maronite (2 400), syrienne catholique (1 200), ainsi que d'autres Églises dont la représentation est infime : chaldéenne-catholique, jacobite et arménienne catholique. (d'après Jean Michel Billioud, *Ibid.*, p. 145, 159-160)
 16. Telle est la conclusion des recherches de Youssef Courbage et Philippe Fargues, celle-ci étant la plus communément admise. Néanmoins, d'autres chercheurs, notamment Richard Bulliet, établissent que l'Islam ne serait devenu majoritaire que plus tardivement, au tournant des X^e et XII^e siècles.
 17. Jean-Pierre Valognes, *Vie et mort des chrétiens d'Orient*, Paris, Fayard, 1994, p. 238.
 18. En 1954, Louis Massignon estime ainsi dans son *Annuaire du monde musulman* que 88 % de la population égyptienne est copte d'origine, même si 1/9 seulement n'a pas été islamisé au cours de l'histoire. Évoqué par Jean-Michel Billioud, *Histoire des chrétiens d'Orient, op. cit.*, p. 142.

Graphique 2 – Pourcentage de chrétiens en Égypte (de l'Hégire à nos jours)

Graphique établi par l'auteur, d'après des données recueillies dans Youssef Courbage et Philippe Fargues, *op. cit.*, p. 36-45 ; 57 ; 190.

Au tournant des XIX^e et XX^e siècles se développe, après être apparu en Europe, le mouvement nationaliste égyptien, en opposition à la domination ottomane puis britannique. Durant cette période, coptes et musulmans sont unis par ce phénomène « suffisamment important pour faire voler en éclats toutes les différences et les rejets intercommunautaires¹⁹ ». Ainsi, par le décret du 23 juillet 1913, puis avec la Constitution de 1923, est proclamée l'égalité de tous les Égyptiens sans considération d'appartenance communautaire. En 1936, c'est la consécration : l'indépendance est accordée par l'Angleterre. Il s'agit alors d'une époque dorée pour la communauté copte : leur participation dans la vie politique et dans la haute administration devient effective et importante, comme en témoigne la nomination, dès 1924, de plusieurs coptes à la tête de ministères régaliens – tels celui des Finances ou des Affaires étrangères avec Wassif Boutros-Ghali – ou encore l'accession d'un copte (Wissa Wassef, de 1928 à 1931) à la présidence de la Chambre²⁰.

Néanmoins, la situation change après la Seconde Guerre mondiale. Le remplacement de la monarchie par la République en 1953, suite à la révolution des Officiers libres de 1952, marque le déclin de l'influence des coptes sur la scène politique

19. Jean-Michel Billioud, *op. cit.*, p. 148.

20. Voir Jean-Pierre Valognes, *op. cit.*, p. 535. Voir également Yunan Labib Rizq, « La "passivité" politique des coptes : essai d'explication », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 12-13 | 1993, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index1285.html> [consulté le 17 octobre 2008].

égyptienne²¹. Ainsi, sous la présidence de Nasser, et plus encore avec son successeur Sadate, l'État s'islamise progressivement, les coptes se voyant dorénavant pratiquement exclus des hautes fonctions politiques ou administratives²². Sadate lui-même n'hésite pas à déclarer en 1980, dans un discours resté célèbre : « Je suis le président musulman d'un État musulman ; je gouverne en musulman un pays islamique où chrétiens et musulmans vivent côte à côte²³ ». Parallèlement, par un amendement constitutionnel adopté par le Parlement, le droit islamique – la *Charia* – devient « la source principale de la législation »²⁴. Ainsi, « impuissant à juguler la flambée tenace de l'intégrisme, [le régime égyptien] en est venu à admettre officiellement le principe d'une réislamisation en profondeur de la législation civile, commerciale et criminelle²⁵ ». Voulant apparaître comme « plus islamique que les islamistes », l'État adopte dès lors une stratégie risquée, et dont il « paiera lourdement les conséquences²⁶ ». En effet, les tensions entre les deux communautés, loin de s'atténuer, s'accroissent et les émeutes se multiplient²⁷, tandis que, malgré ses concessions, Sadate est assassiné par l'organisation islamiste clandestine *al-Jihad* le 6 octobre 1981.

Aujourd'hui, si la situation du pays, quoique toujours complexe, a évolué, c'est notamment grâce à deux personnages qui jouent un rôle prépondérant dans la gestion de la paix civile : le président Hosni Moubarak et le pape Chenouda III. Le premier, chef de l'État depuis l'assassinat de Sadate, tente de restaurer, de conserver le fragile équilibre social, et de satisfaire les désirs des deux communautés, tout en essayant de combattre les plus radicaux. Quant au patriarche, l'influence qu'il possède sur ses coreligionnaires ainsi que les rapports privilégiés qu'il entretient avec le raïs en font un acteur incontournable de la vie politique et religieuse égyptienne²⁸.

Tous deux sont désormais au centre de la question copte, problématique qui s'étend tant sur le plan local que national et international. Par-delà les mythes, les excès et les faux-semblants, il s'avère donc nécessaire d'explorer la situation réelle des chrétiens d'Égypte, en ce début de XXI^e siècle, en reliant notre analyse aux contradictions internes à la société égyptienne elle-même.

De plus en plus minoritaires dans leur pays et devant affronter des obstacles de différentes natures, parfois même en étant les victimes d'affrontements violents, les coptes réagissent en se repliant toujours plus vers leur communauté, tout en

21. Voir Christian Cannuyer, *op. cit.*, p. 50.

22. Voir Sayed Idris Jalal, « Le Caire sans les coptes », *Outre-Terre*, n° 12 2005/3, pp. 184-185.

23. Cité in Jean-Michel Billioud, *op. cit.*, p. 150.

24. Voir Sabine Lavorel, *Les constitution arabes et l'Islam. Les enjeux du pluralisme juridique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 83.

25. Christian Cannuyer, *op. cit.*, p. 168.

26. Hossam Issa, « L'État de droit en Égypte, mythe idéologique et réalités politiques », in Ahmed Mahiou (dir.), *L'État de droit dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, 1997, p. 349.

27. Voir Catherine Mateur-Jaouen et Brigitte Voile, « Les paradoxes du nouveau copte dans l'Égypte contemporaine », *loc. cit.*, p. 174-175. Voir également « Egypt's Copts: Not so Comfortable », *The Economist*, Londres, 9 mai 1992, p. 45.

28. Voir Grégoire Delhayé, « Les racines du dynamisme de la diaspora copte », *loc. cit.*

refusant d'être considérés comme une minorité. L'État égyptien se trouve quant à lui dans une position des plus délicates, écartelé entre les pressions internes et celles venant de l'extérieur, entre la force du mouvement islamiste et les défenseurs de la cause copte, ce qui rend ses moindres décisions soumises à la critique et le paralysie.

I. LES COPTES, CITOYENS CHRÉTIENS D'ÉGYPTE : UNE CARACTÉRISTIQUE DIFFICILE À SURMONTER

Dans un pays comptant près de 90 % de musulmans, où l'intégrisme n'a cessé de se développer durant les dernières décennies – avec, en corollaire, un prosélytisme musulman qui se fait plus vigoureux²⁹ –, et où, depuis 1980, la *Charia* est considérée officiellement comme la source principale de la législation, la présence des coptes en Égypte revêt aujourd'hui un caractère original et singulier, dans le contexte de réislamisation. Dans les faits, ce particularisme constitue un réel handicap pour les coptes dans de nombreuses situations de la vie quotidienne. Face à cette réalité, les tentatives de réactions de ces derniers, plutôt paradoxales, manifestent ce désir de garantir leur sécurité tout en cherchant à obtenir des concessions de la part des autorités.

1.1. Un handicap lié à leur condition de non-musulmans

L'amendement constitutionnel de 1980 est venu « contredire un principe cardinal des systèmes de droit positif des États-nations modernes en vertu duquel tous les citoyens sont posés comme égaux³⁰ ». En effet, il est aujourd'hui indéniable que les coptes subissent des discriminations réelles, dans différents domaines, qui vont pourtant à l'encontre des principes de la Constitution égyptienne, qui garantit l'égalité entre tous les Égyptiens³¹.

1.1.1 Les discriminations légales et sociales

La catégorisation des individus en fonction de leur appartenance confessionnelle est aisée en Égypte dans la mesure où il est fait mention sur les documents officiels, notamment la carte d'identité, de la religion du titulaire. L'abrogation de cette mesure fait partie depuis longtemps des revendications coptes mais, malgré tout, celle-ci demeure encore aujourd'hui³².

29. Jean-Pierre Valognes, *op. cit.*, p. 545.

30. Beaudoin Dupret, « La *shari'a* comme référent législatif », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 25 | 1996, [en ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index844.html> [consulté le 26 novembre 2008].

31. On peut citer à cet égard l'Article 8 de la Constitution égyptienne: « L'État assure l'égalité des chances pour tous les citoyens »; ou encore l'Article 40: « Les citoyens sont égaux devant la loi ».

32. Wendy Kristianasen, « "Question" copte, questions à l'Égypte », *Le Monde diplomatique*, mai 2001, pp. 18-19.

- La fonction publique est le principal foyer où la discrimination envers les chrétiens se fait sentir en Égypte. On estime ainsi que, bien que constituant 6 à 10 % de la population égyptienne, et tandis que près de 45 % des agents de la fonction publique égyptienne étaient coptes en 1910³³, ceux-ci représentent seulement, en 2002, 1,5 % des fonctionnaires³⁴. Aussi bien dans l'armée, la police, les services de renseignement, que dans la magistrature, ils sont en effet exclus des postes les plus importants³⁵. Ils sont également sous-représentés dans le monde universitaire, notamment dans les universités d'État³⁶.

Rapport 1 – La discrimination au travail en Égypte

[...] La discrimination est souvent pire dans les sociétés où il n'existe pas de liberté religieuse ou lorsqu'une religion d'État tend à désavantager ou à exclure les autres religions. [...] L'un des cas de discrimination les plus tenaces concerne la situation des coptes en Égypte, à qui on refuse l'égalité d'accès à l'école et l'égalité des chances en matière d'embauche et de promotion. Très peu sont nommés à des postes importants au gouvernement et au Parlement. La plupart du temps, ils sont exclus des écoles de police et des écoles militaires, et très peu sont instituteurs ou professeurs. [...]

Bureau International du Travail, Rapport du Directeur général, *L'égalité au travail: relever les défis. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail*, Genève, Conférence internationale du Travail, 96^e session, 2007, p. 36-37. Disponible sur www.ilo.org/declaration.

- La sous-représentation des coptes au Parlement atteste également de leur mise à l'écart du champ politique – alors même que, jouant le jeu de l'unité nationale, ils ont toujours refusé de fonder un parti spécifiquement copte. Ainsi, suite aux dernières élections législatives de 2005, seul un député, sur les 444 qui ont été élus, était de confession chrétienne³⁷. Il est également très difficile pour un copte d'exercer la fonction de gouverneur de province ; en effet, de 1952 à 2005, un seul fut gouverneur provincial, mais il ne resta en poste que deux ans³⁸. De même,

33. Jean-Pierre Valognes, *op. cit.*, p. 542.

34. Guillaume de Dieuleveult, «Hosni Moubarak rassure les chrétiens d'Égypte», *La Croix*, 4 janvier 2006, p. 12.

35. Wendy Kristiansen, *loc. cit.*

36. Saad Eddin Ibrahim, «Christians Oppressed», *Wall Street Journal (Eastern edition)*, 18 novembre 2005, p. A.16.

37. Tangi Salaun, «Minoritaires et marginalisés, les Coptes sont tentés par l'exil», *Le Figaro*, 2 mai 2006. Pour corriger le déséquilibre, Hosni Moubarak désigna cinq chrétiens parmi les dix députés supplémentaires que la Constitution lui permettait de nommer.

38. Saad Eddin Ibrahim, *loc. cit.*

s'il est de tradition d'attribuer généralement un à deux ministères à un copte, il s'agit le plus souvent de « portefeuilles subalternes³⁹ ».

- Dans le domaine de l'éducation, la discrimination est encore présente, comme au niveau des bourses d'État par exemple, qu'« un étudiant copte ne pourra presque jamais obtenir », de la même manière qu'il « sera toujours en position délicate face à un examinateur musulman⁴⁰ ». Dans quelques filières universitaires – scientifiques et techniques notamment – les chrétiens sont même purement et simplement *persona non grata*. En vertu d'une circulaire datant de 1940, l'enseignement de l'arabe reste également réservé, à de rares exceptions près, à des professeurs musulmans, au prétexte que la connaissance du Coran est nécessaire pour la bonne pratique de cette langue⁴¹. De plus, un paradoxe veut que, alors même qu'ils participent, comme tous les autres contribuables, au financement de l'université islamique Al-Azhar – celui-ci étant assuré par l'État –, les coptes ne peuvent pas y étudier, même dans un département sans lien avec les sciences religieuses. À l'inverse, les établissements d'enseignement supérieur coptes ne bénéficient d'aucune subvention et les diplômes qu'ils délivrent ne sont pas reconnus par l'État ; dès lors, les professeurs qui y sont formés ne peuvent être titularisés⁴².

D'autre part, jusqu'à il y a peu, le contenu des programmes scolaires participait également à la marginalisation des coptes, en occultant l'époque chrétienne de l'histoire égyptienne. Dans ceux-ci, en effet, la période allant de la christianisation de l'Égypte, aux I^e et II^e siècles, à l'invasion du pays par les Arabes musulmans au VII^e siècle, était entièrement passée sous silence, un peu comme si, écrit le sociologue Sayed Idris Jalal, « les Égyptiens avaient disparu pendant quatre siècles⁴³ ».

Rapport 2 – La représentation du christianisme dans les manuels scolaires égyptiens

La perception de la religion chrétienne est très positive et bienveillante. Le problème est que [...] il n'y a pratiquement pas d'explications du tout sur la religion chrétienne.

Des enseignements centraux de la foi chrétienne ne sont même pas mentionnés aux écoliers :

- l'importance de la croix et de la résurrection du Christ pour les chrétiens ;
- l'incarnation du Verbe et la croyance en Jésus-Christ comme le Fils de Dieu ;
- la croyance en la Trinité du Dieu un.

39. Jean-Michel Billioud, *op. cit.*, p. 161. En 2006, cela se vérifiait, car seuls deux coptes étaient membres du gouvernement : Youssef Boutros-Ghali, ministre des Finances, et Magued Georges Elias, secrétaire d'État à l'Environnement. (D'après Tangi Salaun, « Minoritaires et marginalisés, les coptes sont tentés par l'exil », *loc. cit.*)

40. Jean-Michel Billioud, *op. cit.*, p. 160.

41. Jean-Pierre Valognes, *op. cit.*, p. 543.

42. *Idem.*, p. 544.

43. Sayed Idris Jalal, *loc. cit.*, p. 185.

[...] Autre problème : dans la plupart des passages dans lequel le christianisme est mentionné – les chapitres sur la révélation, les prophètes et les Écritures saintes – la perspective musulmane sur le christianisme prédomine.

[...] S'il est donc vrai que l'attitude générale reflète un respect envers la foi chrétienne, ce respect ne s'adresse qu'à la perception islamique de ce que devrait être le christianisme, et non au christianisme tel qu'il est. Le respect exprimé dans les manuels scolaires a pour objet un christianisme qui considère Jésus simplement comme un prophète, qui a appelé à l'Islam (*sic!*), à l'amour de Dieu et des hommes et de la tolérance. Il s'agit donc d'un respect pour leur propre perception de Jésus-Christ, mais pas pour le christianisme, qui a une compréhension très différente de Jésus-Christ.

Wolfram Reiss, *La représentation du christianisme dans les manuels scolaires égyptiens. Résultat d'une enquête et propositions pour des améliorations*, Université de Rostock, novembre 2002. Traduction française de Jean-François Mayer (Religioscope). Disponible sur www.religioscope.com/pdf/manuels/Reiss.pdf

- Concernant l'exercice du culte, la réalité quotidienne diffère considérablement de la théorie constitutionnelle. En effet, alors que la charte fondamentale égyptienne en garantit le libre exercice⁴⁴, certaines mesures discriminatoires subsistent, entravant cette liberté. Ainsi, jusqu'à récemment, en vertu d'une réglementation héritée du *hatti humayoun* ottoman de 1856, seul l'État, en l'occurrence le Président de la République, était habilité à autoriser la construction ou la réparation des lieux de cultes juifs ou chrétiens⁴⁵, tandis que les musulmans n'ont pas besoin d'autorisation pour construire une mosquée⁴⁶. Néanmoins, bien que la loi ait été assouplie par Hosni Moubarak, c'est dorénavant la lenteur, voire la mauvaise volonté de l'administration qui fait persister l'injustice⁴⁷. De plus, comme l'explique Grégoire Delhaye, « l'obtention des permis est sujette aux bonnes relations du clergé local avec les autorités et avec la population locale ainsi qu'au feu vert des forces de sécurité qui souvent, de peur que des troubles n'éclatent, n'hésitent pas à mettre préventivement leur veto lorsque la majorité musulmane est hostile au projet⁴⁸ ».

44. Article 46 de la Constitution égyptienne : « L'État garantit la liberté de croyance et la liberté de l'exercice du culte »

45. Voir Claude Lorieux, *Chrétiens d'Orient en Terre d'Islam*, Paris, Perrin, 2001, p. 316. Précisons toutefois que l'accord du souverain avait toujours été indispensable dans l'Empire ottoman pour cela et qu'à cet égard, la mesure de 1856 se révélait donc être une forme de libéralisation puisque la responsabilité devint dès lors déléguée aux institutions locales.

46. Voir Wendy Kristiansen, *loc. cit.*

47. Voir Claude Lorieux, *op. cit.*, p. 316.

48. Grégoire Delhaye, *loc. cit.*

Il faut préciser aussi que la reconnaissance légale des conversions est toute relative dans la mesure où, s'il est aisé d'adhérer à l'Islam, il est extrêmement difficile de quitter l'Islam pour embrasser une autre religion, tant en raison de la très forte pression sociale et religieuse ressentie⁴⁹ que de considérations juridiques. Ainsi, en 1992, l'écrivain et journaliste Farag Foda fut assassiné par des fondamentalistes car accusé d'apostasie. Si ce cas tristement célèbre reste, certes, un acte isolé, il illustre néanmoins à quel point la liberté religieuse demeurerait, et demeure encore, restreinte en Égypte⁵⁰.

- Le système judiciaire égyptien est également un domaine où l'iniquité est de mise selon que le justiciable est chrétien ou musulman. En effet, en vertu d'une situation héritée de la période ottomane, la justice était rendue en Égypte, jusqu'au milieu du XX^e siècle, par des instances différentes selon la religion de l'accusé. Cela signifie que chrétiens et musulmans possédaient, outre leur propre législation religieuse, leur cour de juridiction spécifique – les tribunaux communautaires – en matière de statut personnel⁵¹. Mais avec l'avènement de la République, dans un élan d'unification et de laïcisation mené par Nasser, ces tribunaux furent abolis par la Loi 462 de 1955 – entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1956 –, au profit de l'avènement des seuls tribunaux civils étatiques. Or, si elle a contribué à simplifier le système judiciaire égyptien, cette réforme a provoqué certains effets défavorables aux coptes. En effet, « les juges des anciens

49. Voir Tangi Salaün, « L'inquiétante "salafisation" des esprits en Égypte », publié et mis à jour le 10 septembre 2009, www.lefigaro.fr/international/2009/09/10/01003-20090910ARTFI00483-l-inquietante-salafisation-des-esprits-en-egypte-.php [consulté le 10 septembre 2009].

50. Voir Tangi Salaün, « Devenu chrétien, un Égyptien vit un calvaire », *Le Figaro*, 18 août 2007, p. 2. Une décision rendue par le Haut Tribunal administratif du Caire en 2008 pourrait cependant constituer une première avancée vers la reconnaissance effective de la liberté de conscience. Ainsi, 12 Égyptiens, nés coptes et qui s'étaient ensuite convertis à l'islam, ont été autorisés à renouer avec leur foi d'origine. Malgré tout, leurs cartes d'identités mentionnent désormais qu'ils ont « temporairement adopté l'islam », ce qui pourrait, dans certains cas, leur causer des ennuis. On note quand même qu'il s'agit d'Égyptiens qui étaient chrétiens, et non musulmans, de naissance. Cette avancée, certes importante, vers l'application réelle des dispositions de la Constitution égyptienne demeure donc tout de même relative. D'après Denise Ammoun, « Égypte : Une victoire des chrétiens », *Le Point*, n° 1848, 14 février 2008, p. 65.

51. D'après l'article 28 du règlement des Tribunaux mixtes, promulgué par la loi égyptienne 49/1937, « Le statut personnel comprend : les contestations et les questions relatives à l'état et à la capacité des personnes ; au droit de famille, notamment aux fiançailles, au mariage, aux droits et devoirs réciproques des époux, à la dot et au régime des biens entre époux, au divorce, à la répudiation, à la filiation, à la reconnaissance et au désaveu de paternité, aux relations entre ascendants et descendants, à l'obligation alimentaire entre les parents et entre les alliés, à la légitimation, à l'adoption, à la tutelle, à la curatelle, à l'interdiction, à l'émancipation ; aux donations, aux successions, aux testaments et autres dispositions pour cause de mort ; à l'absence et à la présomption de décès ». Cité in Sami A. Aldeeb Abu-Sahlieh, « Le statut personnel en Égypte : passé, présent et avenir », texte présenté au colloque « Les statuts personnels en droit comparé, implications pratiques et évolutions récentes » organisé par le Centre *Société, droit et religion en Europe*, Strasbourg (France), 20-21 novembre 2006. Disponible sur www.sami-aldeeb.com/

tribunaux coraniques ayant été intégrés dans les tribunaux civils (parce qu'ils étaient fonctionnaires) mais pas les juges chrétiens, ce sont des magistrats musulmans qui traitent la plupart du temps les affaires intéressant les non-musulmans». Ainsi, «dans l'ignorance où ils sont très souvent du statut personnel des chrétiens, ou par conviction islamique, ils ont tendance à trancher selon les principes de la *charia*⁵²». De plus, en cas de litige entre deux justiciables de religions différentes – deux époux par exemple –, c'est la loi islamique qui prévaut. Ajoutons que, depuis la réforme de 1955, l'essentiel des domaines régis par les lois des communautés religieuses – à l'exception du mariage et du divorce – a été progressivement réduit, étant désormais soumis à des lois étatiques communes mais d'inspiration musulmane⁵³.

Ainsi, si le système judiciaire égyptien comporte plusieurs carences, il est particulièrement caractérisé par son caractère «sectaire», selon la formule de Sami A. Aldeeb Abu-Sahlieh, dans la mesure où «il discrimine les non-musulmans et viole la liberté religieuse⁵⁴».

– Un événement récent est venu soulever l'indignation des coptes et s'ajouter à liste des faits dénoncés. En août 2008, en effet, un décret interdisant «la transplantation d'organes entre personnes de religions différentes» a été adopté par le conseil de l'Ordre des médecins⁵⁵. Beaucoup, chrétiens comme musulmans, ont vu, dans ce verdict, l'influence des Frères musulmans, dans la mesure où de nombreux membres de la confrérie font partie du conseil d'administration du syndicat des médecins⁵⁶.

Les discriminations auxquelles doivent faire face les coptes, qui témoignent du «décalage flagrant entre la théorie et la pratique constitutionnelles⁵⁷» en Égypte, sont donc nombreuses et de nature variée. Elles s'ajoutent à un climat social extrêmement tendu, dans lequel tout événement conflictuel peut vite provoquer une tragédie.

52. Jean-Pierre Valognes, *op. cit.*, p. 541.

53. Les domaines concernés sont les suivants: les successions et le testament, la tutelle sur la personne, la tutelle sur les biens, l'état et la capacité, la donation, et le divorce par voie de rachat. Voir à cet égard Sami A. Aldeeb Abu-Sahlieh, *loc. cit.*

54. *Ibid.*

55. Denise Ammoun, «L'Ordre des médecins égyptiens provoque la colère des coptes», *La Croix*, 20 août 2008, p. 6. Suite à cette décision, l'autorité ecclésiastique copte a fait connaître son intention de porter plainte devant le Conseil d'État.

56. Denise Ammoun, «Discrimination médicale», *Le Point*, 21 août 2008, p. 14.

57. Sabine Lavorel, *op. cit.*, p. 15.

1.1.2 Des tensions qui parfois dégèrent en violence

L'événement⁵⁸ le plus tristement célèbre de ces dernières années est certainement la rixe qui s'est déroulée à Al-Kosheh en janvier 2000. Tout commença le 31 décembre 1999 lorsque, selon la version officielle, un commerçant chrétien insulta un client musulman désirant payer à crédit. Revenu accompagné de quelques amis, ce dernier exigea ensuite des excuses, mais essuya un refus. Ils ouvrirent alors le feu, blessant trois personnes⁵⁹. Les jours suivants, ce fut l'escalade : de nouvelles fusillades éclataient entre les membres des deux communautés, des commerces coptes étaient incendiés et pillés ; le couvre-feu fut alors instauré⁶⁰. Au total, les échauffourées firent 21 victimes, dont 20 chrétiens⁶¹. Ce qui n'était au départ qu'une dispute – banale, oserait-on dire – s'est donc transformée en un affrontement meurtrier. Plusieurs facteurs sont à considérer.

La géographie de l'événement tout d'abord. Al-Kosheh est en effet une petite ville de Moyenne-Égypte où le tribalisme est encore puissant, de sorte que « la tradition de la vendetta régit encore les relations entre les familles⁶² ». Diaa Rachwan⁶³ confirme ainsi que « la structure sociale du sud a joué un rôle dans l'escalade de la violence ». Il s'agissait véritablement d'une « affaire de dignité familiale. Et la famille, c'est le clan, la tribu. [...] Si un membre de la tribu est visé, c'est toute la tribu qui l'est⁶⁴ ». De plus, la Moyenne-Égypte est historiquement réputée pour être le repère des islamistes armés des *Gama'at al Islamiya*, connus pour leurs attaques répétées contre les coptes durant les décennies 1980 et 1990⁶⁵.

À cela s'ajoute un contexte économique et social particulièrement difficile dans la province de Sohag. Le taux de croissance de la population y est le double de celui

58. Les conflits interconfessionnels violents et, parfois même meurtriers, ont abondé ces quarante dernières années. Pour un aperçu des différents heurts, on pourra consulter : Daniel Williams, « Egypt faces rising likelihood of Muslim-Christian strife; Copts fearful of Lebanon-style conflict in wake of attacks, more 'Islamization' », *Times – Colonist*, Victoria, B.C, 19 juillet 2008, p. D.5 ; ainsi que William Dalrymple et Rachel Aspden, « Copts & Brothers », *New Statesman*, Londres, 17 décembre 2007-3 janvier 2008, p. 38.

59. Rapporté in « Egypt's vulnerable copts », *The Economist*, Londres, 8 janvier 2000, p. 41.

60. Garance Le Caisne, « La dispute entre Favez le musulman et Rachad le copte a dégénéré en émeute », *Le Temps*, 4 janvier 2000.

61. Heba Saleh, « Spotlight falls on Egypt's handling of its Coptic Christian minority: Muslim-Christian relations are a sensitive issue in a state which is battling an Islamic opposition », *Financial Times*, Londres, 16 février 2001, p. 11. C'est effectivement le bilan le plus communément admis. Toutefois, certaines sources (comme Agnès Rotivel, « Des coptes sont victimes de violence en Haute-Égypte », *La Croix*, 4 janvier 2000, p. 9), évoquent 25 victimes coptes.

62. Garance Le Caisne, *loc. cit.*

63. Directeur de « L'État de la religion en Égypte », un rapport du Centre d'Études Politiques et Stratégiques (CEPS) d'Al-Ahram. Cité in Mark Huband, « Government feels the heat of sectarian violence in Egypt: Village clash has revived accusations of discrimination against the Copts by Muslim-dominated police », *Financial Times*, Londres, 8 février 2000, p. 14.

64. Diaa Rachwan, cité in Garance Le Caisne, *loc. cit.*

65. Tangi Salaun, « Minoritaires et marginalisés, les coptes sont tentés par l'exil », *loc. cit.*

du Caire, mais le taux d'alphabétisation y est inférieur de moitié⁶⁶. De plus, le terrain agricole y est particulièrement rare, de sorte qu'un paysan possédant une acre de terre y est considéré comme riche⁶⁷. L'affaire est donc plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord, car elle révèle les différents maux qui parcourent la société égyptienne, notamment autour de la problématique sociale.

Parallèlement à cela, se greffe indiscutablement la notion identitaire et religieuse. Ainsi, pour Rafik Habib, « le plus préoccupant des problèmes de l'Égypte, poursuit-il, ce sont les préjugés qui ont grandi et continuent de grandir, de chaque côté. Mais les coptes le ressentent plus, car ils sont la minorité⁶⁸ ».

Un aspect supplémentaire est à considérer dans les affrontements interconfessionnels. Les coptes constituent, en effet, un acteur indirect de la lutte menée par les intégristes musulmans contre le régime égyptien qui les combat, car « attiser le feu de la sédition confessionnelle est aussi un moyen de déstabiliser l'État, [leur] principal objectif⁶⁹ ». En d'autres termes, s'en prendre aux coptes est donc également un moyen, pour les tenants de l'islamisme radical égyptien, de mettre l'autorité publique dans l'embarras en raison de la difficulté qu'éprouve celle-ci pour répondre à ce problème. Il s'agit, pour les intégristes, de susciter l'émotion parmi les membres de la communauté musulmane – en répandant des rumeurs infondées sur les chrétiens ou en instrumentalisant des querelles privées – afin d'attiser les tensions et les rancoeurs, espérant ainsi provoquer des représailles aveugles émanant de musulmans se croyant gravement offensés ou menacés⁷⁰.

L'événement d'Al-Kosheh, symptomatique de la situation, n'est pourtant pas un cas isolé. D'ailleurs, les tensions religieuses, assimilées parfois véritablement à de la haine⁷¹, sont désormais loin d'être circonscrites aux campagnes, mais sont également attestées dans les villes⁷². Dès lors, les coptes tentent de s'adapter, sans pour autant se résigner. Ainsi, leurs pratiques comme leurs discours témoignent d'une recherche à la fois de sécurité et de reconnaissance.

1.2. Les tentatives de réaction des coptes face aux difficultés rencontrées

Dans cet esprit, les coptes poursuivent et amplifient un phénomène plus ancien de communautarisation. S'expliquant par différents facteurs, il constitue certainement la réponse la plus caractéristique et la plus remarquable dans l'attitude des coptes.

66. « Egypt's vulnerable Copts », *loc. cit.*

67. *Ibid.* La version originale du texte étant en anglais, cette citation, comme les autres de cette étude dans ce cas, résulte de la traduction de l'auteur.

68. Cité in Wendy Kristianasen, *loc. cit.*

69. Denise Ammoun, « La grande peur des chrétiens d'Égypte », *Le Point*, 20 avril 2006, p. 60.

70. Jean-Pierre Valognes, *op. cit.*, p. 556.

71. *Ibid.*

72. Hani Darwish, « Haute tension dans le wagon des femmes », *Courrier international*, 15 mai 2008, p. 36.

1.2.1 Un processus de communautarisation

« Parfois imputée à la montée de l'islamisme, la communautarisation des coptes est en fait un prolongement d'un mouvement de réforme plus ancien initié à la fin [du] XIX^e siècle, en réponse à la menace des missions étrangères⁷³ ». Cette évolution, loin de s'être atténué de nos jours, est, depuis le milieu du XX^e siècle environ, le moteur du « renouveau copte⁷⁴ », terme qualifiant les nouvelles dynamiques mises en œuvre par les chrétiens d'Égypte pour affronter les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

L'une des manifestations les plus remarquables réside sans doute dans le développement des écoles du dimanche, « sortes de patronages hebdomadaires destinés à encadrer les enfants et les adolescents⁷⁵ ». Le principe, inspiré du modèle des *Sunday Schools* protestantes et importé en Égypte par des missionnaires, fait des églises le lieu de socialisation privilégié des coptes en proposant aux plus jeunes des activités ludiques, sportives ou culturelles, remplaçant, de fait, l'école.

Cette tendance au repli des communautés religieuses, que l'on constate également chez les musulmans égyptiens⁷⁶, se manifeste aussi sur les campus des universités, où, lorsqu'ils le peuvent, les chrétiens se retrouvent pour former un groupe relativement isolé du reste de la population universitaire⁷⁷.

Trois raisons essentielles expliquent ce processus⁷⁸. Tout d'abord la volonté, dans une période de fort exode rural, de se retrouver entre coreligionnaires, par contraste avec la situation au sein d'un nouvel espace – les grandes villes – désormais majoritairement musulman. Ensuite, cela constitue aussi une réponse face à la montée de l'islamisme, attestée depuis les années 1930, dont les coptes font souvent les frais. Enfin, cela représente un moyen de se rassurer face à l'irruption de la modernité qui inquiète quelque peu ces nouveaux citadins, en reconnaissant un environnement familier.

Dès lors, « le réformisme musulman d'un côté, le renouveau copte de l'autre, traductions religieuses de l'urbanisation et de la modernisation de l'Égypte, ont conduit à la dissociation croissante des deux communautés⁷⁹ ».

Parallèlement à cette attitude communautariste – que Jean-Pierre Valognes décrit comme « l'acceptation résignée d'un sort médiocre et la hantise d'attirer malgré

73. Présentation du colloque « Dynamiques et enjeux des relations interconfessionnelles en Égypte », *loc. cit.*

74. Catherine Mayeur-Jaouen et Brigitte Voile, *loc. cit.*, p. 163.

75. *Idem.*, p. 167.

76. « Dans les écoles et les universités, dans le sport et les activités culturelles, Musulmans et Chrétiens ne se mélangent plus », affirme ainsi le journaliste Youssef Sidhom. Cité in William Dalrymple et Rachel Aspden, « Copts & Brothers », *loc. cit.*

77. Voir Heba Saleh, « Isolated Copts turn inward as Islamist influence grows in Egypt Relations between Muslims and Christians are under strain », *Financial Times*, Londres, 19 novembre 2005, p. 9.

78. Voir Catherine Mayeur-Jaouen et Brigitte Voile, *loc. cit.*, p. 167.

79. Catherine Mayeur-Jaouen et Brigitte Voile, *loc. cit.*, p. 173.

tout l'attention, ce qui ne saurait qu'appeler sur [les chrétiens] un surcroît d'avaries ou de violences⁸⁰ » –, le discours copte, de manière assez remarquable, défend ardemment le caractère profondément égyptien des chrétiens du pays.

1.2.2 *Le refus du statut de minorité*

La majorité des coptes réfute le terme de « minorité » pour les qualifier car ils se considèrent d'abord comme des Égyptiens⁸¹. À leurs yeux, cette appellation sous-tend une connotation ethnique qui ne leur correspond pas, et qui affaiblit leur caractère profondément égyptien, eux qui sont pourtant les « descendants des pharaons⁸² ».

Ainsi, « cette attitude implique un discours élaboré sur l'essence profondément égyptienne de l'identité copte, liée à l'héritage pharaonique et à l'attachement à la terre, mais aussi, inversement, sur l'importance du facteur copte dans l'élaboration de l'identité égyptienne⁸³ ». Revendiquant en effet la possibilité de bénéficier véritablement des mêmes droits et des mêmes devoirs que leurs compatriotes, fussent-ils musulmans, ils ne veulent être dissociés du reste de la population, dans la mesure où leur confinement dans un statut minoritaire risquerait, selon eux, d'occulter l'essentiel, à savoir les problèmes religieux et politiques auxquels ils sont soumis.

Cette argumentation relève donc d'un subtil principe de définition identitaire. Ainsi, « il s'agit pour [l'élite intellectuelle copte] de distinguer soigneusement arabisé et Islam, afin d'être en droit d'affirmer que les coptes peuvent également se dire arabes, et, plus encore, que le caractère arabe de l'Égypte n'implique en rien sa solidarité avec *l'umma* musulmane⁸⁴ ».

Ce discours s'inscrit également dans une forme de *modus vivendi* avec l'autorité égyptienne, car « les élites intellectuelles, politiques et cléricales coptes tiennent à souligner l'enracinement national et la bonne intégration de leur communauté, afin de minimiser autant que possible tout risque de conflit avec l'État égyptien⁸⁵ ». Or, ce dernier y trouve également son intérêt, répétant inlassablement que l'unité nationale est intacte⁸⁶. Ceci explique pourquoi, lorsqu'en 1994, le sociologue égyptien Sa'd al-Din Ibrâhîm projette d'organiser un colloque intitulé « Les minorités dans le monde arabe », en consacrant un atelier aux coptes, il suscite à cette occasion une puissante vague de critiques venant de tous bords, aussi bien du gouvernement que des partis d'opposition, de la presse et même de l'Église, l'accusant notamment de scinder « la

80. Jena-Pierre Valognes, *op. cit.*, p. 553.

81. Wendy Kristianasen, *loc. cit.*

82. *Ibid.*

83. Anne-Sophie Vivier, « Les coptes orthodoxes et les enjeux du discours identitaire », in « Dynamiques et enjeux des relations interconfessionnelles en Égypte », *loc. cit.*

84. *Ibid.*

85. *Ibid.*

86. Grégoire Delhay, *loc. cit.*

société égyptienne soudée⁸⁷ » : tenir un colloque en Égypte sur la thématique des minorités, c'était donc réellement toucher à un « tabou⁸⁸ ». Quelques années plus tard, à l'été 2000, il fut arrêté puis condamné en juillet 2002 à sept ans de prison par la Haute Cour de sécurité de l'État pour « atteinte à l'image de l'Égypte » et « utilisation frauduleuse de fonds ». Que lui était-il reproché ? Avoir dénoncé la discrimination envers la minorité copte⁸⁹.

Même si les coptes se présentent eux-mêmes comme une communauté « faisant bloc⁹⁰ », il pourrait sembler réducteur de les considérer comme un groupe monolithique, dans un schéma unique qui gommerait les opinions diverses et les différences sociales qui le parcourent, comme dans tout groupe ethnique ou religieux. Pourtant, dans le cas copte, « on peut [...] parler d'une communauté à part entière, dotée d'une culture et d'une représentation d'elle-même⁹¹ ». Outre le fait qu'elle entretient la solidarité face aux difficultés rencontrées, cette unité permet également de posséder une capacité de revendication plus importante auprès de l'État égyptien, ce dernier laissant apparaître une gêne certaine face à la situation compliquée d'une partie de sa population et devant la conduite à adopter.

II. L'EMBARRAS DE L'ÉTAT ÉGYPTIEN DEVANT LA PROBLÉMATIQUE COPTE

Face à la situation délicate d'une frange minoritaire, mais non négligeable, de sa population, le régime égyptien se trouve dans une position inconfortable. Il est en effet confronté à une équation difficilement résoluble, celle de trouver l'équilibre entre les multiples forces, souvent antinomiques, qui s'exercent sur lui, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

2.1. Le fragile maintien de la concorde nationale

Si l'ambition prioritaire de l'État égyptien, tant pour l'intérêt de ses concitoyens que pour sa propre survie, est d'assurer la paix et la sécurité sur son territoire, les

87. Cet évènement est rapporté et fort bien analysé par Dina El-Khawaga, « Le débat sur les coptes : le dit et le non-dit », *Egypte/Monde arabe*, Première série, 20 | 1994, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index492.html> [consulté le 07 octobre 2008]. Il explique notamment que les différents acteurs concernés (le gouvernement, les partis politiques, la presse, l'Église), malgré leurs intérêts divers, firent, dans leur grande majorité, bloc pour éviter soigneusement la tenue d'un tel débat public au sein de la société égyptienne. Ainsi, devant le tourbillon médiatique engendré par cette affaire, l'organisateur du colloque dut se résoudre à tenir le colloque à Chypre. Toutefois, cette situation semble depuis quelques années évoluer, notamment par l'intermédiaire des médias, même si, pour l'heure, le sujet reste encore plus ou moins tabou chez les responsables politiques. Voir Issandr El Amrani, « The Emergence of a "Coptic Question" in Egypt », *Middle East Report Online*, 28 avril 2006, www.merip.org/mero/mero042806.html [consulté le 18 octobre 2008].

88. Claude Lorieux, *op. cit.*, p. 317.

89. Claude Guibal, « L'Égypte implacable avec un militant des droits de l'homme », *Libération*, 30 juillet 2002, p. 10.

90. Catherine Mayeur-Jaouen et Brigitte Voile, *loc. cit.*, p. 165.

91. *Idem.*, p. 166.

résultats demeurent précaires. En effet, satisfaire l'ensemble des protagonistes – coptes et musulmans – pour garantir le climat recherché n'est pas chose facile, tant les attentes sont parfois contradictoires et le contexte tendu. Ainsi, si, pour répondre aux requêtes coptes, des mesures favorables ont pu être prises, celles-ci ne peuvent pourtant pas être trop significatives, en raison de la force du mouvement islamiste égyptien.

2.1.1 Des concessions récentes faites aux chrétiens

Plusieurs mesures positives pour les coptes ont été prises au cours de ces dernières années par le régime égyptien. Même si certaines demeurent essentiellement symboliques ou n'ont qu'une portée limitée, elles semblent témoigner néanmoins d'un début de prise en compte des doléances coptes.

Ainsi, dans le domaine religieux le Noël copte, célébré le 7 janvier, est, depuis décembre 2002, devenu une fête nationale, chômée pour tous⁹². De même, à Noël comme à Pâques, les messes sont désormais retransmises à la télévision⁹³.

En janvier 2006, Hosni Moubarak a également nommé un chrétien à la tête de l'une des 26 provinces égyptienne, le gouvernorat de Qena, dans le sud du pays – pour la première fois depuis trente ans⁹⁴.

La réglementation – héritée du *hatti humayoun* – régissant la construction des lieux de culte non musulmans a été également amendé plusieurs fois par le président égyptien, déléguant dorénavant aux gouverneurs de province la possibilité d'autoriser l'édification ou la réparation d'un édifice⁹⁵. Désormais, les gouverneurs disposent d'un délai de trente jours pour répondre aux demandes des communautés et sont tenus, en théorie, de motiver leur refus le cas échéant⁹⁶.

Enfin, 900 feddans⁹⁷ de terres coptes précédemment confisquées par le régime nassérien, en raison de son programme politique se réclamant du socialisme, et confiées à un organisme de bienfaisance chargé d'en répartir le produit entre coptes et musulmans – sans pour autant exiger le même effort de la part des musulmans, qui bénéficiaient, eux, d'importants financements en provenance notamment d'Arabie Saoudite –⁹⁸, ont été rendus à leurs anciens propriétaires⁹⁹.

Dans le domaine de l'éducation, une réforme des programmes scolaires du primaire et du collège est entrée en vigueur afin d'y introduire l'histoire préislamique

92. Tangi Salaün, « Des gestes pour les coptes », *L'Express*, 6 février 2003, p. 29.

93. Wendy Kristianasen, *loc. cit.*

94. Guillaume de Dieuleveult, « Hosni Moubarak rassure les chrétiens d'Égypte », *loc. cit.*

95. Claude Lorieux, *op. cit.*, p. 316. Voir également Denise Ammoun, « Les coptes d'Égypte se divisent sur le soutien des Américains », *La Croix*, 13 août 2008, p. 5.

96. Guillaume de Dieuleveult, *loc. cit.*

97. 1 feddan = 0,42 hectare.

98. Jean-Pierre Valognes, *op. cit.*, p. 545.

99. Wendy Kristianasen, *loc. cit.*

de l'Égypte, depuis la chute des pharaons¹⁰⁰, manifestant ainsi la reconnaissance de l'héritage copte dans le patrimoine historique et culturel égyptien. Cependant, ce changement n'est pas encore appliqué partout et, de surcroît, il paraît pour l'instant peu envisageable de l'étendre jusqu'au lycée : « Le ministre de l'Éducation a déjà trop de problèmes avec les islamistes pour imposer un changement dans le secondaire¹⁰¹ ».

Toutefois, « le fait que ces mesures aient été prises au plus haut niveau de l'État, sans débat ni consultation préalable des instances "représentatives" égyptiennes, est à ce sujet évocateur du caractère extrêmement sensible des relations interconfessionnelles pour les autorités¹⁰² ». Cela traduit en effet la difficulté d'évoquer de manière sereine, et dans la société civile et dans la sphère politique égyptienne, la question religieuse et ses conséquences. En étant lui-même l'instigateur principal de ces réformes, Hosni Moubarak étale ainsi, *ipso facto*, aux yeux des observateurs, la complexité du phénomène, puisqu'il fait assumer aux autorités les plus élevées de l'État les suites de ces décisions. De cette manière, il prouve, ou du moins laisse fortement supposer, que son volontarisme dans ce domaine est loin d'être partagé par la majorité de la population égyptienne, ni par ses représentants directs.

Si la gestion des relations interconfessionnelles est si délicate pour l'autorité égyptienne, c'est notamment parce qu'elle doit composer avec – outre les velléités coptes – un mouvement islamiste puissant.

2.1.2 La contrainte islamiste, une force impossible à négliger

L'ISLAMISME¹⁰³ DANS L'ÉGYPTE ACTUELLE

L'islamisme égyptien recoupe concrètement deux réalités parallèles. D'une part, cela correspond à un mouvement politique fondé en 1928 en Égypte par Hassan al-Banna : les Frères musulmans. Inquiet de l'influence croissante prise par les écoles animées par les missionnaires chrétiens et destinées à instruire les enfants des classes moyennes égyptiennes, hostile aux Égyptiens juifs et chrétiens, et fermement opposé aux valeurs occidentales comme la démocratie ou la laïcité, il fonda la confrérie pour contrer les « perverses idées européennes¹⁰⁴ ». Partisan d'un islamisme

100. Pour une analyse détaillée des manuels scolaires égyptiens, on pourra consulter Wolfram Reiss, *La représentation du christianisme dans les manuels scolaires égyptiens. Résultat d'une enquête et propositions pour des améliorations*, *loc. cit.*

101. Youssef Sidhom, rédacteur en chef de l'hebdomadaire copte *Watani* et membre du Conseil supérieur copte. Cité in Wendy Kristianasen, *loc. cit.*

102. Présentation du colloque « Dynamiques et enjeux des relations interconfessionnelles en Égypte », *loc. cit.*

103. À distinguer de l'islam, l'islamisme désigne une « idéologie politico-religieuse qui vise à instaurer un État islamique régi par la *Charia* et à réunifier l'*oumma* (nation musulmane) » (D'après Antoine Sfeir, dir., *Dictionnaire géopolitique de l'islamisme*, Paris, Bayard Centurion, coll. « Études et Essai », 2009, p. 16) .

104. Yves Lacoste, *Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui*, Paris, Larousse, 2008 (Nouv. Éd.), p. 306.

« modéré » pour certains¹⁰⁵, ou simplement « patient » pour d'autres¹⁰⁶, le mouvement est aujourd'hui officiellement interdit, quoique toléré *de facto* dans la mesure où certains de ses membres ont pu se présenter aux élections législatives de 2005, derrière la bannière des « indépendants », avec pour slogan « l'Islam est la solution¹⁰⁷ ». Or, la confrérie a réalisé à cette occasion une progression inédite, passant de 17 à 88 sièges et représentant désormais près de 20 % des députés¹⁰⁸. Malgré les diverses tentatives menées pour diminuer leur emprise sur la sphère publique, le problème persiste puisque, malgré le système autoritaire mis en place par Hosni Moubarak, « on ne peut durablement réduire l'influence d'un mouvement profondément ancré dans la société¹⁰⁹ ». D'autre part, cela englobe également la guérilla islamiste, très violente et radicale, qui sévit particulièrement contre le gouvernement égyptien¹¹⁰. Ces deux branches de l'islamisme égyptien, loin d'être antinomiques, correspondent en réalité à deux courants de la même mouvance, qui divergent moins par leurs objectifs que par leurs méthodes, l'un ayant choisi la voie légale et politique, l'autre la voie « révolutionnaire¹¹¹ ».

Sans approfondir une réflexion détaillée sur les origines, multiples, de l'islamisme¹¹² – car là n'est pas le sujet de notre étude –, il faut cependant souligner que le régime égyptien lui-même a longtemps mené, jusqu'au tournant des années 1990, une politique ambiguë dans ce domaine. En effet, pour tenter d'enrayer la progression des mouvements islamistes, il décida de se placer sur le même terrain idéologique, dans l'espoir de saper le fondement de leurs revendications et, ce faisant, de désamorcer leurs critiques. Il engagea ainsi la réislamisation officielle de l'appareil législatif, comme l'illustre la réforme constitutionnelle de 1980 instituant la primauté de la *Charia*. Parallèlement, dans le domaine social, il s'appuya sur l'Islam institutionnel représenté par l'université religieuse d'Al-Azhar. Dès lors, celle-ci – profitant de la surenchère des agitateurs intégristes pour apparaître comme « plus modérée » et accroître ainsi son pouvoir – mena une réislamisation profonde de la société, « en se posant en censeur impitoyable des mœurs et des idées¹¹³ ». Ainsi, en voulant « jouer le même jeu que les islamistes, [...] l'État fut pris à son

105. Robert S. Leiken et Steven Brooke, « The Moderate Muslim Brotherhood », *Foreign Affairs*, New-York, Mars/Avril 2007, Vol. 86, n° 2, p. 107.

106. Claude Lorieux, *op. cit.*, p. 316.

107. Claude Guibal, « Les Frères musulmans, cauchemar copte », *Libération*, n° 7637, 28 novembre 2005, p. 10.

108. « L'élection en chiffres », *Le Figaro*, 9 décembre 2005.

109. Jean-Paul Chagnollaud, *Quelques idées simples sur l'Orient compliqué*, Paris, Ellipses, 2008, p. 104.

110. Catherine Mayeur-Jaouen et Brigitte Voile, *loc. cit.*, p. 174.

111. Jean-Pierre Valognes, *op. cit.*, p. 555.

112. Sur cette question, on pourra consulter notamment Gilles Kepel, *Le Prophète et Pharaon. Aux sources des mouvements islamistes*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Épreuve des faits », 1993 (Nouv. éd. rev. et augm.).

113. Henry Laurens, *Paix et guerre et Moyen-Orient. L'Orient arabe et le monde de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 500.

propre piège», puisque, dorénavant, «les intégristes islamistes – de plus en plus populaires – [...] lui demandent chaque jour de faire preuve de son islamisme par l'application de la [*Charia*]¹¹⁴».

UN CAS RÉVÉLATEUR : LA GESTION DE LA GRIPPE A

Le conflit ayant opposé les éleveurs de porcs – presque tous coptes – au régime égyptien au printemps 2009, durant la crise de la grippe A – précédemment appelée «grippe porcine» –, constitue certainement l'illustration récente la plus pertinente de cette problématique.

Au départ de l'affaire, la «mesure d'hygiène générale» – pour reprendre les termes du ministère de l'Agriculture¹¹⁵ – décrétée par les autorités égyptiennes et demandant l'abattage de tous les porcs du pays, soit quelque 250 000 bêtes, afin, officiellement, de lutter contre la propagation de la maladie. Dans les jours qui suivirent, de nombreux affrontements opposèrent les forces de l'ordre aux éleveurs de cochons, ces derniers s'opposant à cette décision et pestant contre les compensations financières promises, jugées trop faibles. Surtout, beaucoup, au sein de la communauté copte – qui s'appuyaient notamment sur les déclarations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) jugeant une telle mesure inutile car inefficace pour lutter contre la propagation du virus H1N1 –, virent dans la décision gouvernementale une manœuvre éminemment politique, destinée à satisfaire les désirs des islamistes¹¹⁶.

Cette pression islamiste est donc une force que le régime égyptien ne peut ignorer dans ses réflexions. Malgré tout, il demeure que certaines circonstances sont parfois douloureusement ressenties par la communauté chrétienne. Ainsi, lors des procès consécutifs aux violences subies par les coptes, les tribunaux ont fait quelquefois preuve d'une apparente passivité. En effet, le 4 février 2001, lors du jugement rendu suite aux affrontements d'Al-Kosheh, 96 accusés furent relaxés, tandis que quatre seulement furent condamnés pour des délits mineurs¹¹⁷.

Le problème réside désormais dans l'impact d'un tel verdict sur les différentes communautés, dans un contexte de tension permanente. Trois interprétations sont alors envisageables, et envisagées par les différents acteurs. D'une part, du côté copte se développe l'idée d'un l'État partial et insensible à leurs difficultés. D'autre part, cela conforte, du moins aux dires de leurs détracteurs, les islamistes dans un

114. Hossam Issa, *loc. cit.*, pp. 351-352.

115. Cité in Tangi Salaün, «Les porcs, victimes politiques en Égypte», publié et mis à jour le 30 avril 2009, www.lexpress.fr/actualite/monde/les-porcs-victimes-politiques-egypte_757641.html [consulté le 9 juin 2009].

116. Christophe Ayad, «Quand l'Égypte abat les porcs, seuls les coptes dégustent», publié le 5 mai 2009, www.liberation.fr/monde/0101565492-quand-l-egypte-abat-les-porcs-seuls-les-coptes-degustent [consulté le 9 juin 2009]. On rappellera que le cochon est considéré comme impur dans l'islam.

117. Wendy Kristiansen, *loc. cit.* Finalement, devant le tollé provoqué par cette décision, le procureur général décida de faire appel.

sentiment de puissance¹¹⁸. En réalité, en dépassant ces analyses peut-être un peu rapides, bien que pas totalement infondées, il semble plutôt que les juges tentent de préserver une forme d'harmonie et d'apaisement, en ménageant les musulmans radicaux¹¹⁹, sachant que « tout geste vis-à-vis des chrétiens peut rapidement être dénoncé par la fraction la plus intolérante de l'opposition islamique comme un signe d'indifférence du régime vis-à-vis de la majorité musulmane¹²⁰ ». Néanmoins, une telle situation contribue à nourrir les frustrations et le sentiment d'abandon dont se sentent victimes les coptes.

En plus de devoir concilier les communautés religieuses du pays, le régime doit composer également avec des acteurs internationaux qui tentent d'exercer sur lui leur influence, en s'immiscant dans le débat égyptien.

2.2. Les pressions de l'étranger sur le régime

Les premiers à s'ingérer dans le débat national sont d'abord les coptes émigrés. Leur installation à l'étranger coïncide fréquemment, en effet, avec une évolution de leurs revendications – par rapport à la période antérieure à leur départ ou simplement aux doléances de leurs coreligionnaires restés en Égypte –, ou, à tout le moins, avec une manière différente de les exprimer, de sorte qu'ils apparaissent réellement comme un acteur à part entière dans cette problématique.

2.2.1 Une diaspora copte nombreuse et active

« Se sentant de moins en moins intégrés dans la société égyptienne, nombre de chrétiens émigrent aux États-Unis, au Canada, en Australie¹²¹ ». Combien sont-ils actuellement ? Il est difficile là encore de répondre avec précision, même si l'estimation de plusieurs centaines de milliers est réaliste. On évoque même le nombre de 1,2 million de coptes qui vivraient à l'étranger¹²².

LES MOTIVATIONS DES ÉMIGRÉS

Les raisons qui motivent leur départ sont de nature multiple. Certes, la « pression de l'Islam militant¹²³ », dont les manifestations ont été déjà évoquées, semble

118. Voir Heba Saleh, « Spotlight falls on Egypt's handling of its Coptic Christian minority: Muslim-Christian relations are a sensitive issue in a state which is battling an Islamic opposition », *loc. cit.*

119. *Ibid.*

120. Grégoire Delhaye, *loc. cit.*

121. Catherine Mayeur-Jaouen et Brigitte Voile, *loc. cit.*, p. 170.

122. Là encore, les chiffres avancés varient, faute d'un véritable recensement officiel. En effet, à l'échelle internationale, on évoque 1,2 million de coptes vivant à l'étranger (« Un copte sur 444 députés », *Le Figaro*, 2 mai 2006). Jonathan Eric Lewis (« The Coptic Path », *Wall Street Journal (Eastern edition)*, 24 décembre 2003, p. A.8.) évalue le nombre de la diaspora copte américaine à 700 000 personnes. Plus mesuré, Tangi Salün (*in* « L'exode des coptes d'Égypte », *loc. cit.*) estime pour sa part qu'il y aurait entre 250 000 et 500 000 coptes aux États-Unis, et plusieurs dizaines de milliers au Canada et en Australie. Il semble toutefois que l'estimation de ce dernier soit plus proche de la réalité.

123. Catherine Mayeur-Jaouen et Brigitte Voile, *loc. cit.*, p. 170.

influer de manière significative. Cependant, on remarque également des origines socio-économiques indéniables, et, pour certains, peut-être même plus déterminantes encore¹²⁴, qui ne sont pas spécifiques aux chrétiens. En effet, « la surpopulation égyptienne, l'absence de débouchés, les difficultés de la vie quotidienne sont des facteurs qui poussent au moins autant les musulmans que les [coptes] au départ¹²⁵ ». De plus, « ce ne sont d'ailleurs pas les plus menacés par la pression islamiste qui partent, mais ceux qui en ont les moyens intellectuels et financiers, ceux qui peuvent, en définitive, obtenir un visa¹²⁶ ». Ce dernier point, néanmoins, est relativisé par Grégoire Delhaye, qui note que depuis une dizaine d'années, « le phénomène [de l'émigration] s'accélère et affecte des milieux sociaux plus modestes, en raison de l'absence d'opportunités professionnelles en Égypte¹²⁷ ». L'accélération du phénomène est effectivement confirmée si l'on se rapporte aux estimations avancées par Jean Michel Billioud, dans son étude parue en 1995, qui, à l'époque, évaluait la diaspora copte aux États-Unis à 60 000 membres¹²⁸. En presque une décennie, le nombre de coptes installés aux États-Unis a donc augmenté de 317 % à 1067 %¹²⁹, selon les estimations actuelles.

Une fois à l'étranger, protégés de « l'ire de l'État policier¹³⁰ », les coptes émigrés deviennent donc naturellement le principal relais des revendications de leurs coreligionnaires restés en Égypte. Ces derniers, « incapables de faire entendre leur voix dans leur propre pays, par crainte de représailles, [...] laissent donc à leur diaspora le soin de médiatiser leurs souffrances. Au risque de les exagérer.¹³¹ »

LA U.S. COPTS ASSOCIATION, ENTRE MILITANTISME ET LOBBYING

La principale organisation copte à l'étranger est la *U.S. Copts Association*¹³². Très bien structurée et organisée, utilisant tous les moyens technologiques à sa disposition, notamment Internet, pour faire connaître ses actions et mobiliser ses soutiens¹³³, elle s'érige en véritable porte-parole de la communauté. De cette manière, elle se fait fort

124. C'est également la conclusion à laquelle arrive Grégoire Delhaye, « Les racines du dynamisme de la diaspora copte », *loc. cit.*

125. Catherine Mayeur-Jaouen et Brigitte Voile, *loc. cit.*, p. 170.

126. *Idem.*, p. 170-171.

127. Cité in Tangi Salün, « L'exode des coptes d'Égypte », *loc. cit.*

128. Jean-Michel Billioud, *op. cit.*, p. 155.

129. Données calculées par l'auteur. La différence est liée à l'imprécision des estimations actuelles de la population copte aux États-Unis, que nous avons déjà évoquée.

130. Grégoire Delhaye, *loc. cit.*

131. Claude Guibal, « Les musulmans refusent que nous existions en Égypte », *Libération*, 10 avril 2004.

132. *U.S. Copts Association*, www.copts.com/ [consulté le 20 octobre 2008]. Fondée au milieu des années 1990 par Michael Meunier, elle fut reconnue officiellement en 1996. Voir sur ce sujet Jennifer M. Brinkerhoff, « Digital diasporas and governance in semi-authoritarian states: the case of the Egyptian Copts », *Public Administration & Development*, Chichester, août 2005, Vol. 25, n° 3, p. 198.

133. Jennifer M. Brinkerhoff, *loc. cit.*, p. 202.

de porter à la connaissance du grand public les discriminations qui frappent les coptes en Égypte, et réclame, en s'appuyant sur 19 demandes jugées fondamentales¹³⁴, l'instauration d'une véritable égalité entre tous les Égyptiens.

Tableau – Répartition des églises coptes aux États-Unis et au Canada

Nombre d'églises coptes	États américains et provinces canadiennes (nombre exact d'églises coptes)
Entre 1 et 4	Alabama (1); Alberta (2); Arizona (1); Colombie-Britannique (1); Colorado (1); Connecticut (1); Géorgie (1); Hawaï (1); Iowa (2); Idaho (1); Illinois (3); Indiana (1); Kansas (1); Louisiane (2); Massachusetts (2); Manitoba (1); Maryland (4); Michigan (2); Minnesota (1); Missouri (1); Caroline du Nord (2); Nouveau-Brunswick (1); New Hampshire (1); Nouvelle-Écosse (1); Nevada (1); Ohio (4); Oklahoma (1); Oregon (1); Québec (3); Rhode Island (1); Caroline du Sud (2); Tennessee (4); Utah (1); Washington (3); Wisconsin (1)
Entre 5 et 10	Floride (10); Pennsylvanie (6); Texas (7); Virginie (5)
Entre 11 et 20	New Jersey (15); New York (14); Ontario (16)
Plus de 20	Californie (34)

Tableau établi par l'auteur, d'après des données recueillies sur le site d'information copte www.copticchurch.net [consulté le 10 mars 2009].

Pour donner une portée plus importante encore à leurs desideratas, certains membres de la diaspora n'hésitent pas à exercer leur influence sur des personnalités politiques américaines de premier plan. En effet, « la *U.S. Copts Association* fait pression auprès du Congrès des États-Unis, pour tenter d'influencer positivement les interventions diplomatiques, espérant ainsi améliorer la situation des coptes en Égypte¹³⁵ ». Ainsi, actif au Congrès, « le lobby copte aux États-Unis instrumentalise le moindre événement auprès des élus américains afin de faire pression sur l'État égyptien¹³⁶ ». Or, ce dernier demeure largement tributaire de l'aide économique

134. Voir le site de la *U.S. Copts Association*, www.copts.com/.

135. Jennifer M. Brinkerhoff, « Digital diasporas and governance in semi-authoritarian states: the case of the Egyptian Copts », *loc. cit.*, p. 200.

136. Claude Guibal, « Les musulmans refusent que nous existions en Égypte », *loc. cit.*

américaine. La diaspora copte américaine, à travers ses tentatives d'influence sur les relations diplomatiques américano-égyptiennes, est donc un acteur majeur de cette problématique copte.

LES RÉACTIONS EN ÉGYPTE

Ces jeux de pouvoir et d'influence, qui s'exercent loin du Machrek, sont pourtant critiqués par une majorité d'Égyptiens, chrétiens comme musulmans. De manière générale – et officiellement du moins –, la diaspora copte, et notamment la *U.S. Copts Association*, y est, effectivement, mal perçue car accusée d'être « hostile à l'Égypte¹³⁷ ». De plus, aussi paradoxal que cela puisse paraître, au sein même de la communauté copte locale, l'osmose est loin d'être parfaite avec les agissements des émigrés.

Le pape Chenouda III lui-même n'hésite pas à réaffirmer fréquemment : « Nous discuterons nos problèmes en Égypte, nous n'en ferons pas commerce à l'étranger¹³⁸ ». Bien que cela lui vaille d'être parfois accusé de complaisance à l'égard du pouvoir par certains fidèles, le patriarche préfère ménager la susceptibilité et de l'État égyptien et de la majorité musulmane du pays en se gardant ou en se désolidarisant de propos jugés excessifs, espérant ainsi être considéré comme un interlocuteur crédible et respectable. *In fine*, l'objectif demeure évidemment d'obtenir plus de concessions et d'avancées en faveur de sa communauté, sans pour autant apparaître comme un élément de division pour la société égyptienne. Car, si l'attitude de l'Église copte égyptienne peut sembler mesurée, voire trop conciliante¹³⁹ – en comparaison avec les méthodes de la diaspora –, il lui arrive néanmoins de dénoncer publiquement des faits lorsqu'elle estime ceux-ci suffisamment graves. Ce fut ainsi le cas dernièrement, suite à une nouvelle violente attaque contre un monastère en mai 2008¹⁴⁰.

Finalement, il apparaît que c'est moins le contenu des revendications des émigrés – qui, au fond, demeure sensiblement identique à ceux de leurs coreligionnaires restés en Égypte, à savoir la possibilité pour les coptes d'exercer réellement leur citoyenneté, c'est-à-dire de jouir de manière effective des mêmes droits que les Égyptiens musulmans, de posséder une véritable liberté dans le domaine religieux et d'être représentés dans la sphère publique et politique – que la méthode de revendication utilisée qui dérange. Celle-ci, basée sur une intervention extérieure et provenant, de surcroît, d'un État dont l'image est écornée – notamment depuis la présidence de Georges W. Bush – dans le pays et dans le monde islamique¹⁴¹, pose, en effet, réellement problème aux représentants coptes égyptiens, car elle contri-

137. Jennifer M. Brinkerhoff, *loc. cit.*, p. 197.

138. Cité in Denise Ammoun, « Les coptes d'Égypte se divisent sur le soutien des Américains », *loc. cit.*

139. Tangi Salaiin, « Minoritaires et marginalisés, les coptes sont tentés par l'exil », *Le Figaro*, 2 mai 2006, p. 3.

140. « L'Église copte demande la protection de Moubarak », *Le Devoir*, 16 juin 2008, p. B6.

141. Céline Bruneau, « La 11^e plaie d'Égypte », *La Presse*, 16 octobre 2004, p. A40.

bue à saper leur crédibilité auprès du pouvoir politique national, en même temps qu'elle expose les fidèles à d'éventuelles violentes représailles émanant des musulmans les plus radicaux. Cette crainte pour la sécurité quotidienne des chrétiens explique donc largement l'analyse de la chercheuse Nadine Hani, lorsqu'elle indique que « les coptes reprochent aux membres transatlantiques d'envenimer la situation et de compliquer encore leurs relations avec la communauté musulmane¹⁴² ».

L'agitation médiatique et l'influence politique de la *U.S. Copts Association* se révèlent suffisamment efficaces pour que la cause copte soit évoquée et défendue jusqu'au Congrès américain, notamment lors des débats de politique étrangère portant sur la liberté religieuse.

2.2.2 Les États-Unis, entre soutien et ingérence

La dernière illustration en date¹⁴³ de cet important lobbying est la résolution déposée au Congrès américain le 24 juillet 2008 par Frank Wolf, sénateur républicain de Virginie. Dans celle-ci, Frank Wolf « appelle le gouvernement égyptien à respecter les droits de l'homme et les libertés religieuses », en l'accusant de « harcèlement des minorités religieuses¹⁴⁴ ».

Or, dans leurs relations diplomatiques avec l'Égypte, les États-Unis possèdent un ascendant considérable. L'État dirigé par Hosni Moubarak est en effet le deuxième plus important bénéficiaire des subventions américaines, avec une aide estimée à 2,1 milliards de dollars par an¹⁴⁵ ; aide plus que nécessaire pour l'économie égyptienne et dont « Le Caire n'entend pas se passer¹⁴⁶ ». À travers elle, les États-Unis désirent donc assurer la stabilité du gouvernement égyptien en lui permettant de maintenir son économie à flot, mais par la même occasion, cet apport annuel est un réel moyen de pression sur l'État égyptien, et notamment dans le cas de la « question copte ».

LES MOYENS D'ÉVALUATION

Dans leur lutte pour promouvoir la liberté religieuse à travers le monde, et notamment en Égypte, les États-Unis disposent de plusieurs indicateurs d'évaluation. Le plus important d'entre eux est certainement la Commission des États-Unis sur la liberté religieuse internationale (*United States Commission on International Religious Freedom*, USCIRF), créée en 1998 par la loi sur la Liberté religieuse internationale

142. Louise Sarant, « Coptes américains et coptes égyptiens : un dialogue difficile », entretien avec Nadine Hani, *Alif*, 4 novembre 2007.

143. Depuis sa création, la *U.S. Copts Association* s'est en effet livrée à plusieurs interventions auprès du Congrès. Celle que nous relatons ici est donc loin d'être un cas unique ou isolé. Pour un aperçu de ces différentes interventions, on pourra consulter Jennifer M. Brinkerhoff, *loc. cit.*, p. 200.

144. Cité in Denise Ammoun, « Les coptes d'Égypte se divisent sur le soutien des Américains », *loc. cit.*

145. Alexandre Buccianti, « L'Égypte semble avoir pris la mesure de son "problème copte" », *Le Monde*, 25 février 2000, p. 4.

146. Claude Guibal, « Les musulmans refusent que nous existions en Égypte », *loc. cit.*

(*International Religious Freedom Act*), dans le but d'informer directement le Président, puis le département d'État et le Congrès sur l'état de la liberté religieuse à travers le monde.

D'autre part, chaque année est publié par le Bureau sur la démocratie, les droits de l'homme et le travail (*Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor*) – une administration du département d'État américain – un rapport sur la liberté religieuse internationale. À travers ce rapport annuel, les États-Unis distinguent les États qui respectent, à leurs yeux, cette liberté, tandis que sont montrés du doigt ceux qui, à l'inverse, sont accusés de manquer gravement à ce devoir¹⁴⁷.

Les rapports produits par ces différentes structures participent ensuite à l'élaboration des relations diplomatiques des États-Unis avec les pays concernés puisque, comme l'indique l'introduction du rapport de l'année 2008, « les États-Unis continueront fermement à poursuivre l'établissement et la défense des droits religieux partout et pour toutes les personnes¹⁴⁸ ».

L'ADMINISTRATION BUSH ET LA QUESTION COPTE

Le 22 mars 2001, soit quelques semaines seulement après l'investiture officielle de George W. Bush, une délégation de l'USCIRF se rendit au Caire pour y rencontrer les principaux représentants politiques et religieux, le président Moubarak bien sûr, mais également le patriarche Chenouda III ainsi que le cheikh Tantawi de l'université Al-Azhar, principal dignitaire musulman du pays. L'objectif de cette visite ne faisait guère de doute : évoquer les discriminations dont étaient victimes les coptes, et, par la même occasion, faire pression sur le gouvernement égyptien pour améliorer cette situation. Le tollé fut général dans le pays, car beaucoup, chrétiens comme musulmans, considéraient cette démarche comme une ingérence flagrante des États-Unis dans les affaires internes de l'Égypte¹⁴⁹. Cet événement illustre, de surcroît, l'influence croissante prise par le lobby copte durant la présidence de George W. Bush¹⁵⁰.

147. Pour plus de détails, on pourra consulter Bruno Fouchereau, « Les sectes, cheval de Troie des États-Unis en Europe », *Le Monde diplomatique*, mai 2001, p. 1, 26-27. Pour consulter directement les différents rapports annuels sur la liberté religieuse internationale du département d'État, voir www.state.gov/g/drl/irf/rpt/index.htm [consulté le 3 février 2009].

148. Introduction du rapport 2008 sur la liberté religieuse internationale, www.state.gov/g/drl/rls/irf/2008/108350.htm [consulté le 15 avril 2009].

149. Voir Vickie Langohr, « Frosty Reception for US Religious Freedom Commission in Egypt », *Middle East Report Online*, 29 mars 2001, www.merip.org/mero/mero032901.html [consulté le 20 octobre 2008].

150. Tangi Salaun, « Minoritaires et marginalisés, les Coptes sont tentés par l'exil », *loc. cit.*

Ainsi, dans le cas de l'Égypte, « en agitant l'épouvantail de la discrimination religieuse¹⁵¹ », le Congrès brandit le spectre de la suppression de l'aide américaine, espérant par conséquent obliger le régime égyptien à réaliser des avancées jugées significatives pour la condition des coptes.

Néanmoins, certaines voix s'élèvent contre cette menace, tel Mounir Abdelnour, ancien député et secrétaire général du Néo-Wafd¹⁵², parti laïc et libéral, arguant du fait que « des sanctions votées par le Congrès porteront préjudice aux coptes », dans la mesure où « une condamnation de l'Égypte les discréditera aux yeux des musulmans et aggravera leurs problèmes¹⁵³ ».

CONCLUSION

Bien loin de l'unité nationale affichée un siècle plus tôt, les relations entre coptes et musulmans d'Égypte sont, en ce début de XXI^e siècle, caractérisées par une très forte tension. Discriminations envers les chrétiens, préjugés réciproques, processus de communautarisation, affrontements et violences sont aujourd'hui une réalité incontestable. Toutefois, au sein des élites religieuse et politique égyptiennes, cette affirmation demeure souvent occultée, voire tout simplement réfutée. Plusieurs éléments contribuent à cette situation.

La prééminence de l'*identité nationale* égyptienne demeure tout d'abord au cœur des discours de l'intelligentsia du pays. Deux chercheurs ont ainsi relaté la problématique essentielle qui sous-tend cette rhétorique cherchant à nier ou à minimiser les conflits interconfessionnels en Égypte :

... « Arabité », « islamité » (« copticité »), « égyptianité » constituent, expliquent-ils, tout à la fois les « éléments constitutifs » de l'identité égyptienne et les référents symboliques sur la base desquels peuvent être articulées des « visions du monde » ou des « idéologies » qui enracinent dans une représentation du passé et de ses fastes¹⁵⁴.

Cette symbolique apparut au grand jour lors de la polémique entourant la tenue du colloque sur les minorités en 1994. Le célèbre écrivain égyptien Hasanayn Haykal, qui refusait que les coptes soient considérés comme une minorité, affirma alors sans détour que « coptes et musulmans appartiennent depuis toujours

151. Claude Guibal, « Les musulmans refusent que nous existions en Égypte », *loc. cit.*

152. Le néo-Wafd est la reconstitution de l'ancien parti Wafd, institué officiellement en tant que parti politique en 1923. Dissous en 1953, il fut de nouveau autorisé par Sadate en 1978, et changea à cette occasion d'appellation. Il s'est particulièrement illustré dans le mouvement nationaliste égyptien qui a permis l'indépendance du pays. Il est également caractérisé par ses visées laïques.

153. Cité in Denise Ammoun, « Les coptes d'Égypte se divisent sur le soutien des Américains », *loc. cit.*

154. Iman Farag et Alain Roussillon, « À propos de la nationalité : questions sur l'identité nationale », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 11 | 1992, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index295.html>. [Consulté le 18 février 2009].

au même tissu national et civilisationnel », et dénonçait les « financements étrangers des colloques et de la recherche en sciences sociales [destinés à] ébranler la cohésion nationale¹⁵⁵ ». Était ainsi avancée la notion d'une *identité* égyptienne, induisant la prééminence de la *nation* égyptienne, entendue au sens ethnique du terme, c'est-à-dire liée au fait que près de neuf Égyptiens sur dix possèdent une ascendance autochtone antérieure au VII^e siècle.

Pourtant, l'identité pourrait être analysée comme un concept « vide de sens mais remplie de signification. Vide de sens, parce qu'elle ne contient précisément que ce que l'on y met, et remplie de significations, parce qu'elle permet de dire ce qu'on est ou ce qu'on croit être¹⁵⁶ ». Or, dans le cas de la « question copte », les significations sont certainement nombreuses. D'une part, en effet, cette notion signifie, pour les coptes, la possibilité d'être reconnus comme des Égyptiens à part entière – sans pour autant se voir dénoncés comme un facteur de division au sein de la nation égyptienne – et, ainsi, de s'opposer aux arguments islamistes insistants sur l'*islamité* du pays. D'autre part, elle permet à l'État de nier les problèmes intercommunautaires existants, au prétexte que la *nation* égyptienne serait une et indivisible ; la question des *communautés* n'ayant donc, *ipso facto*, pas lieu d'être. La force de cette nation égyptienne – réelle ou imaginaire, là n'est pas la question – s'inscrit donc, pour ces deux acteurs – la communauté copte et l'État égyptien –, comme le dénominateur commun de leurs discours respectifs. Pourtant, on pourrait, à l'instar d'Ernest Renan dans sa célèbre conférence intitulée « Qu'est-ce qu'une nation ? », prononcée en Sorbonne le 11 mars 1882, définir la nation moderne comme « une âme, un principe spirituel » nécessitant deux éléments constitutifs : un passé, c'est-à-dire « un héritage de gloire et de regrets à partager », mais également un avenir, entendu comme « le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune ». Or, d'après ce schéma, la réalité de l'existence même de la nation égyptienne apparaît douloureusement mise à mal.

Président de la République depuis près de vingt ans, Hosni Moubarak demeure véritablement un acteur central et déterminant de cette problématique. Surnommé parfois le « petit père des coptes¹⁵⁷ », il constitue assurément le meilleur allié, en Égypte, de la communauté chrétienne et de ses revendications, en ce sens qu'il est l'instigateur des nombreuses concessions – essentiellement symboliques cependant – qui ont été accordées aux coptes au cours des dernières années. Ceci explique assurément l'attitude relativement conciliante du principal dignitaire copte, Chenouda III – en plus du fait que c'est avec l'arrivée au pouvoir

155. Cité in Saadia Radi, « L'image de l'Occident chez les prêcheurs musulmans et coptes au Caire, aujourd'hui », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 30-31 | 1997, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index1611.html>. [consulté le 04 mars 2009].

156. Saadia Radi, *loc. cit.*

157. Guillaume de Dieuleveult, « Hosni Moubarak rassure les chrétiens d'Égypte », *loc. cit.*

du chef de l'État actuel que le patriarche a pu recouvrer la liberté¹⁵⁸. Ce dernier perçoit également que la situation de ses fidèles pourrait être plus délicate encore si le régime – pourtant autoritaire – de Moubarak venait à s'effondrer, dans la mesure où les Frères musulmans apparaissent aujourd'hui comme la force d'opposition alternative la plus crédible en Égypte¹⁵⁹.

Pour comprendre le positionnement actuel du raïs, il convient de l'analyser dans une double perspective touchant à la survie du régime. Ainsi, d'une part, il s'agit « de maintenir l'ordre public que des violences interconfessionnelles pourraient mettre à mal avec le risque d'une déstabilisation plus large du régime », et, d'autre part, « au niveau international, le maintien d'une image positive du régime à l'étranger participe non seulement à la légitimation du régime mais permet également de perpétuer la manne financière de l'aide¹⁶⁰ ».

Néanmoins, la politique menée par l'actuel chef de l'État égyptien – consistant à aller au-devant de certaines revendications islamistes dans l'espoir d'éloigner le danger intégriste – se révèle ambiguë et on ne peut plus risquée. Elle s'inscrit au demeurant, toute proportion gardée, dans le prolongement de la stratégie de son prédécesseur Sadate. Celui-ci en effet, trop obnubilé à combattre l'opposition d'inspiration socialiste issue du nassérisme, multiplia les indulgences et les approches envers les milieux intégristes égyptiens, espérant que cette réaffirmation de l'identité musulmane du pays et de l'État permettrait de lui assurer le soutien des tenants de l'Islam radical. *A contrario*, Nasser n'hésita pas en son temps à combattre vigoureusement les islamistes. Toutefois, en organisant – sous prétexte d'avènement de la laïcité et de renforcement de l'unité nationale – le démantèlement des organisations communautaires des non-musulmans et en exigeant l'abandon de leurs particularismes, sans inculquer parallèlement un esprit d'égalité entre tous les citoyens à l'ensemble de la population, le régime nassérien contribua déjà à la fragilisation de la condition de la minorité chrétienne¹⁶¹.

Enfin, l'attitude équivoque de l'Islam officiel égyptien participe également à la précarisation de la situation des coptes. En effet, si beaucoup de ses représentants apparaissent comme des modérés, soucieux d'afficher leur attachement à la bonne entente intercommunautaire et à l'unité nationale, leur conviction intime que « l'Islam, seule véritable religion, doit régir la vie sociale et inspirer l'action de l'État¹⁶² » s'oppose, *de facto*, à l'édification d'une société régie par l'égalité entre tous les citoyens égyptiens par-delà leur appartenance religieuse. Aussi, s'ils déplorent

158. En 1985, Hosni Moubarak libéra Chenouda III de l'exil forcé auquel l'avait condamné son prédécesseur, Anouar el Sadate. En 1981, ce dernier avait, en effet, mis en résidence surveillée le patriarche dans un monastère, car il l'accusait de participer à la sédition confessionnelle de l'Égypte.

159. Jean-Paul Chagnollaude, *op. cit.*, p. 116.

160. Catherine Mayeur-Jaouen et Brigitte Voile, *loc. cit.*, p. 175.

161. Voir Jean-Pierre Valognes, *op. cit.*, pp. 560-565.

162. *Idem.*, p. 560.

les violences interconfessionnelles, certains dignitaires « voient davantage à ce que les contraintes de leur statut de minoritaires soient ainsi, de temps à autre, rappelées aux chrétiens qui auraient tendance à les oublier¹⁶³ ».

La question de l'avenir des coptes est donc posée. Au-delà du simple aspect numérique c'est, plus encore, de la place de cette population au sein de la société égyptienne dont il s'agit et du rôle qu'elle peut espérer y jouer. *Nation, identité, citoyenneté, égalité, reconnaissance interreligieuse*, autant de notions qu'il semble dès lors nécessaire de (re)définir ou de clarifier pour que la situation actuelle puisse évoluer positivement – ce qui éloignerait définitivement le spectre d'un retour éventuel au régime des *dhimmis* (« protégés »)...¹⁶⁴

163. *Ibid.*

164. Cette « protection », concédée par le pouvoir souverain aux « Gens du Livre » mentionnés dans le Coran (juifs et chrétiens essentiellement), garantissait une liberté de culte encadrée et la sécurité des personnes et de leurs biens en échange du paiement d'un tribut spécifique, la *djizya*, et du respect de prescriptions discriminatoires. Par définition, le *dhimmi* n'était donc pas l'égal du musulman. Ce système, qui avait jusque là cours dans l'Empire ottoman, fut plus ou moins rigoureux selon les époques avant d'être abrogé officiellement en 1923.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

I. RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

Histoire et géopolitique du Moyen-Orient

BENNAFLA (Karine), (Delphine) PAGÈS-EL KAROUÏ, (Olivier) SANMARTIN, *Géopolitique du Maghreb et du Moyen-Orient*, Paris, Éditions Sedes, 2007, 229 p.

CHAGNOLLAUD (Jean-Paul), *Quelques idées simples sur l'Orient compliqué*, Paris, Ellipses, 2008, 144 p.

CORM (Georges), *Le Proche-Orient éclaté, 1956-2003*, Paris, Gallimard, coll. « Folio/Histoire », 2003 (3^e éd.), 1068 p.

LAURENS (Henry), *Paix et guerre au Moyen-Orient. L'Orient arabe et le monde de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, coll. « Références – Histoire contemporaine », 2005 (2^e éd.), 492 p.

LEWIS (Bernard), *Histoire du Moyen-Orient. Deux mille ans d'histoire. De la naissance du christianisme à nos jours*, Paris, Albin Michel, 1997, 481 p.

Politique et identités au Moyen-Orient

AKGÜNGÖR (A. Caglar) et (S. Ulas) BAYRAKTAR, « Sécularisation, Démocratisation et Monde musulman : Processus de changement », in Cemoti, n° 35 – La question de l'enclavement en Asie centrale, [En ligne], mis en ligne le 13 mai 2005, <http://cemoti.revues.org/document772.html>. [consulté le 26 novembre 2008].

BESSON (Yves), *Identités et conflits au Proche-Orient*, Paris, L'Harmattan, coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 1990, 191 p.

CHABRY (Laurent et Annie), *Politique et minorités au Proche-Orient. Les raisons d'une explosion*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1984, 359 p.

HOGGA (Mustapha), *Pensée et devenir du monde arabo-musulman. Valeurs et puissance*, Paris, L'Harmattan, coll. « Histoire et Perspectives méditerranéennes », 1997, 253 p.

PICARD (Élisabeth) dir., *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2006, 334 p.

SALAMEH (Franck), « Vous êtes Arabes puisque je vous le dis! », *Journal d'étude des relations internationales au Moyen-Orient*, Vol. 1, n° 1 (juillet 2006), p. 52-57.

Chrétiens d'Orient

- BAT YE'OR, *Juifs et chrétiens sous l'Islam. Face au danger intégriste*, Paris, Berg International Éditeurs, coll. « Pensée politique et Sciences sociales », 2005, 420 p.
- BILLIOUD (Jean-Michel), *Histoire des chrétiens d'Orient*, Paris, L'Harmattan, coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 1995, 251 p.
- BOËDEC (François), « Chrétiens d'Orient. Doutes et angoisses », *Études*, 2006/11, Tome 55, pp. 496-506.
- COURBAGE (Youssef) et (Philippe) FARGUES, *Chrétiens et Juifs dans l'Islam arabe et turc*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 1997, 345 p.
- HEYBERGER (Bernard) dir., *Chrétiens du monde arabe. Un archipel en terre d'Islam*, Paris, Éditions Autrement, coll. « Mémoires », 2003, 271 p.
- LORIEUX (Claude), *Chrétiens d'Orient en Terre d'Islam*, Paris, Perrin, 2001, 372 p.
- VALOGNES (Jean-Pierre), *Vie et mort des chrétiens d'Orient. Des origines à nos jours*, Paris, Fayard, 1994, 972 p.
- SENÈZE (Nicolas), « Les chrétiens d'Orient » (dossier), *La Croix*, n° 38 061, 24 mai 2008, p. 12.
- « Chrétiens d'Orient », *Confluences Méditerranée*, n° 66, Été 2008, 230 p.
- « Chrétiens d'Orient. Quel avenir? », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 93, Hiver 2009, 160 p.
- « Dossier spécial : Chrétiens dans le monde arabe », MEDEA, n° 9, www.medeabe/index.html?doc=1509 [consulté le 3 décembre 2008].

Droit et législation en Islam et dans le monde arabe

- BOTIVEAU (Bernard), « Droit islamique: du politique à l'anthropologique », *Droit et société*, 15-1990, pp. 181-192.
- BOTIVEAU (Bernard) et (Jacques) BERQUE, *Loi islamique et droit dans les sociétés arabes: mutation des systèmes juridiques du Moyen-Orient*, Paris, Karthala Éditions, 1993, 379 p.
- LAVOREL (Sabine), *Les constitutions arabes et l'Islam: les enjeux du pluralisme juridique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, 202 p.
- MAHIOU (Ahmed) dir., *L'État de droit dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Études de l'Annuaire de l'Afrique du Nord », 1997, 402 p.

Sociologie de l'Égypte contemporaine

- LUTHI (Jean-Jacques) et (Mohamed Anouar) MOGHIRA, *L'Égypte en République. La vie quotidienne, 1952-2005*, Paris, L'Harmattan, coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 2006, 342 p.
- MARCOU (Jean), *L'Égypte contemporaine*, Paris, Le Cavalier Bleu, coll. « Idées reçues », 2008, 126 p.

II. RÉFÉRENCES SPÉCIALISÉES

Place des coptes dans la société égyptienne

- ABDEL-SAYED (Edris), *Les Coptes d'Égypte. Les premiers Chrétiens du Nil*, Paris, Éditions Publisud, coll. « Courants universels », 1992, 71 p.
- CANNUYER (Christian), *Les Coptes*, Turnhout (Belgique), Éditions Brepols, 1990, 225 p.
- DIEULEVEULT (Guillaume de), « Hosni Moubarak rassure les chrétiens d'Égypte », *La Croix*, 4 janvier 2006, p. 12.
- EL AMRANI (Issandr), « The Emergence of a "Coptic Question" in Egypt », Middle East Report Online, 28 avril 2006, www.merip.org/mero/mero042806.html [consulté le 18 octobre 2008].
- EL-KHAWAGA (Dina), « Le débat sur les coptes : le dit et le non-dit », *Egypte/Monde arabe*, Première série, 20 | 1994, [En ligne], mis en ligne le 8 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index492.html> [consulté le 7 octobre 2008].
- GUIBAL (Claude), « Les musulmans refusent que nous existions en Égypte », *Libération*, 10 avril 2004.
- IBRAHIM (Saad Eddin), « Christians Oppressed », *Wall Street Journal* (Eastern edition), New-York, N.Y., 18 novembre 2005, p. A.16.
- JALAL (Sayed Idris), « Le Caire sans les coptes », *Outre-Terre*, n° 12 2005/3, pp. 183-188.
- KRISTIANASEN (Wendy), « "Question" copte, questions à l'Égypte », *Le Monde diplomatique*, mai 2001, pp. 18-19.
- LABIB RIZQ (Yunan), « La "passivité" politique des coptes : essai d'explication » *Égypte/Monde arabe*, Première série, 12-13 | 1993, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index1285.html> [consulté le 17 octobre 2008].

- REISS (Wolfram), La représentation du christianisme dans les manuels scolaires égyptiens. Résultat d'une enquête et propositions pour des améliorations, Université de Rostock, novembre 2002, www.religioscope.com/pdf/manuels/Reiss.pdf [consulté le 20 février 2009].
- SALEH (Heba), « Isolated Copts turn inward as Islamist influence grows in Egypt Relations between Muslims and Christians are under strain », *Financial Times*, Londres, 19 novembre 2005, p. 9.
- SALEH (Heba), « Spotlight falls on Egypt's handling of its Coptic Christian minority: Muslim-Christian relations are a sensitive issue in a state which is battling an Islamic opposition », *Financial Times*, Londres, 16 février 2001, p. 11.
- ZAKI (Magdi Sami), Dhimmitude ou l'oppression des chrétiens d'Égypte, Paris, L'Harmattan, coll. « Théologie et Vie politique de la terre », 2008, 230 p.
- « Dynamiques et enjeux des relations interconfessionnelles en Égypte », Colloque organisé par Grégoire Delhaye au Royal Institute for Inter-Faith Studies (RIIFS), Amman, Jordanie, Calenda, publié le mardi 09 mai 2006, <http://calenda.revues.org/nouvelle6863.html> [consulté le 3 décembre 2008].
- « Egypt's Copts: Not so Comfortable », *The Economist*, Londres, 9 mai 1992, Vol. 323, n° 7758, p. 45.

Violences et affrontements communautaires

- AMIN (Galal), « Conflits communautaires : interprétations et solutions », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 12-13 | 1993, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index1276.html> [consulté le 7 octobre 2008].
- AMMOUN (Denise), « La grande peur des chrétiens d'Égypte », *Le Point*, n° 1753, 20 avril 2006, p. 60.
- BURGAT (François) et (Baudouin) DUPRET, « Les perceptions de la violence politique en Égypte. Présentation », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 12-13 | 1993, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index1272.html> [consulté le 17 octobre 2008].
- HABIB (Rafiq), « Tenter de comprendre les causes de la discorde », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 12-13 | 1993, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index1280.html> [consulté le 17 octobre 2008].
- HUBAND (Mark), « Government feels the heat of sectarian violence in Egypt: Village clash has revived accusations of discrimination against the Copts by Muslim-dominated police », *Financial Times*, Londres, 8 février 2000, p. 14.

- LE CAISNE (Garance), « La dispute entre Fayez le musulman et Rachad le copte a dégénéré en émeute », *Le Temps*, n° 581, 4 janvier 2000.
- ROTIVEL (Agnès), « L'Église copte en appelle au président Moubarak », *La Croix*, 17 juin 2008, p. 9.
- WILLIAMS (Daniel), « Egypt faces rising likelihood of Muslim-Christian strife; Copts fearful of Lebanon-style conflict in wake of attacks, more 'Islamization' », *Times – Colonist*, Victoria, B.C., 19 juillet 2008, p. D.5.
- « Egypt's vulnerable copts », *The Economist*, Londres, 8 janvier 2000, Vol. 354, n° 8152, p. 41.
- « Les coptes égyptiens en appellent, pour leur sécurité, au président Moubarak », *Le Monde*, 18 juin 2008, p. 6.

Définition de la nation égyptienne

- FARAG (Iman) et (Alain) ROUSSILLON, « À propos de la nationalité : questions sur l'identité nationale », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 11 | 1992, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index295.html>. [consulté le 18 février 2009].
- ROUSSILLON (Alain), « Égyptianité, arabité, islamité : la recomposition des référents identitaires », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 11 | 1992, [En ligne], mis en ligne le 09 juillet 2008, URL : <http://ema.revues.org/index316.html>. [consulté le 18 février 2009].

Diaspora copte

- BRINKERHOFF (Jennifer M.), « Digital diasporas and governance in semi-authoritarian states: the case of the Egyptian Copts », *Public Administration & Development*, Chichester, août 2005, Vol. 25, n° 3, pp. 193-204.
- DELHAYE (Grégoire), « Les racines du dynamisme de la diaspora copte », *EchoGéo*, Sur le vif 2008, 2008, [En ligne], mis en ligne le 22 août 2008, <http://echogeo.revues.org/index6963.html> [consulté le 7 octobre 2008].
- SALAÛN (Tangi), « Minoritaires et marginalisés, les Coptes sont tentés par l'exil », *Le Figaro*, n° 19 204, 2 mai 2006, p. 3.
- SALAÛN (Tangi), « L'exode des coptes d'Égypte », publié et mis à jour le 24 décembre 2008, www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-orient/l-exode-des-coptes-d-egypte_728125.html [consulté le 29 janvier 2009].

SARANT (Louise), « Coptes américains et coptes égyptiens : un dialogue difficile », entretien avec Nadine Hani, Alif, 4 novembre 2007.

U.S. Copts Association, www.copts.com/ [consulté le 20 octobre 2008].

Législation égyptienne

ALDEEB ABU-SAHLIEH (Sami A.), « Le statut personnel en Égypte : passé, présent et avenir », texte présenté au colloque « Les statuts personnels en droit comparé, implications pratiques et évolutions récentes » organisé par le Centre Société, droit et religion en Europe, Strasbourg (France), 20-21 novembre 2006. Disponible sur www.sami-aldeeb.com/ [consulté le 8 septembre 2009].

BÄLZ (Kilian), « La reconstruction séculière du droit islamique : la Haute Cour constitutionnelle égyptienne et la « bataille du voile » dans les écoles publiques », *Droit et société*, n° 39/1998.

BERNARD-MAUGIRON (Nathalie), « La haute Cour constitutionnelle égyptienne, gardienne des libertés publiques », *Égypte/Monde arabe*, Deuxième série, 2 | 1999, [en ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index777.html> [consulté le 26 novembre 2008].

BERNARD-MAUGIRON (Nathalie), « The Shari'a in the Constitutions of Afghanistan, Iran and Egypt. Implications for Private Law », *Archives de sciences sociales des religions*, 136 (2006) - 50 ans déjà, [En ligne], mis en ligne le 14 février 2007, <http://assr.revues.org/index4079.html> [consulté le 27 novembre 2008].

BERNARD-MAUGIRON (Nathalie) et (Beaudoin) DUPRET, « “Les principes de la sharia sont la source principale de la législation” », *Égypte/Monde arabe*, Deuxième série, 2 | 1999, [en ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index992.html> [consulté le 26 novembre 2008].

DUPRET (Beaudoin), « La shari'a comme référent législatif », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 25 | 1996, [en ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index844.html> [consulté le 26 novembre 2008].

DUPRET (Beaudoin), « “Vent d'est, vent d'ouest” : l'Occident du droit égyptien », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 30-31 | 1997, [en ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index1603.html> [consulté 27 novembre 2008].

SALEH (Yustina), « Law, the Rule of Law, and Religious Minorities in Egypt », *The Middle East Review of International Affairs (MERIA)*, Vol. 8, n° 4, Art. 7, décembre 2004.

Libertés en Égypte

EL-KHAWAGA (Dina), « Les droits de l'homme en Égypte », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 30-31 | 1997, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index1649.html> [consulté le 26 novembre 2008].

GUIBAL (Claude), « L'Égypte implacable avec un militant des droits de l'homme », *Libération*, n° 6596, 30 juillet 2002, p. 10.

HAMAD (Ahmad Sayf al-Islâm), « L'intervention administrative dans la liberté d'expression », *Égypte/Monde arabe*, Deuxième série, 3 | 2000, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008, <http://ema.revues.org/index785.html> [consulté le 26 novembre 2008].

U.S. Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, « Egypt: International Religious Freedom Report 2007 », Washington, DC, www.state.gov/g/drl/rls/irf/2007/90209.htm [consulté le 27 janvier 2009].

Frères musulmans et islamisme égyptien

KEPEL (Gilles), *Le Prophète et Pharaon. Aux sources des mouvements islamistes*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Épreuve des faits », 1993 (Nouv. éd.), 311 p.

MOOS (Olivier), « Les Frères Musulmans en Égypte : un état des lieux – Entretien avec Amr El Choubaki », http://religion.info/french/entretiens/article_169.shtml [consulté le 20 février 2009].

Influence américaine en Égypte

AMMOUN (Denise), « Les coptes d'Égypte se divisent sur le soutien des Américains », *La Croix*, n° 38 129, 13 août 2008, p. 5.

FOUCHEREAU (Bruno), « Les sectes, cheval de Troie des États-Unis en Europe », *Le Monde diplomatique*, mai 2001, pp. 1, 26-27.

LANGOHR (Vickie), « Frosty Reception for US Religious Freedom Commission in Egypt », Middle East Report Online, 29 mars 2001, www.merip.org/mero/mero032901.html [consulté le 20 octobre 2008].

Relation entre Égyptiens et Occidentaux

RADI (Saadia), « L'image de l'Occident chez les précheurs musulmans et coptes au Caire, aujourd'hui », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 30-31 | 1997, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008 <http://ema.revues.org/index1611.html>. [consulté le 17 février 2009].

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement et à exprimer toute ma gratitude à Élisabeth Vallet, tant pour m'avoir offert la possibilité de réaliser cette étude que pour ses conseils et son soutien constant durant la réalisation de celle-ci.

Merci également à Joël Plouffe pour sa gentillesse et pour m'avoir fait profiter de sa parfaite maîtrise de la langue de Shakespeare.

Merci enfin aux professeurs Jean Marcou et Stefan Winter pour avoir très gentiment accepté de se prêter à la traditionnelle relecture de cette étude, ainsi que pour leurs remarques pertinentes qui l'ont suivie.

DÉJÀ PARU DANS CETTE COLLECTION :

“FOREIGN POLICY IS NOT WHAT I CAME HERE TO DO”

Dissecting Clinton’s Foreign Policy-Making: A First Cut

Charles-Philippe David — Novembre 2004 — *Occasional paper 1*

FOREIGN POLICY-MAKING IN THE CLINTON ADMINISTRATION:

Reassessing Bosnia and the “Turning Point” of 1995

Sébastien Barthe & Charles-Philippe David — Novembre 2004

— *Occasional paper 2*

A COLD WAR-LIKE CONSENSUS? TOWARD A THEORETICAL

EXPLANATION OF U.S. CONGRESSIONAL

Executive Relations Concerning National Security Policy After 9/11

Frédéric Gagnon — Novembre 2004 — *Occasional paper 3*

(RE)WRITING THE “NATIONAL SECURITY STATE”

How and Why Realists (Re)Built the(ir) Cold War

David Grondin — Novembre 2004 — *Occasional paper 4*

ARE WE HEADED FOR A “CYBER-9/11?”

The American Failure in Cyberstrategy

Benoît Gagnon — Novembre 2004 — *Occasional paper 5*

ABUSING HISTORY

A Critical Analysis of Mainstream International Relations Theory Misconduct

Anne-Marie D’Aoust — Novembre 2004 — *Occasional paper 6*

LE REMODELAGE DU MOYEN-ORIENT

De l’Irak à la Syrie

Sami Aoun — Mai 2005 — Étude Raoul-Dandurand 7

UNIPOLARITÉ ET EXCEPTIONNALISME

Comment l’unilatéralisme de la politique étrangère américaine

s’inscrit dans la durée

Julien Turreille — Mai 2005 — Étude Raoul-Dandurand 8

L’IDÉOLOGIE NÉO-CONSERVATRICE

et la politique étrangère américaine sous George W. Bush

Jean-Frédéric Légaré-Tremblay — Mai 2005 — Étude Raoul-Dandurand 9

LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER

Un nouveau paradigme ou une boîte à outils

Éric Marclay — Octobre 2005 — Étude Raoul-Dandurand 10

LE MOYEN-ORIENT SOUS OCCUPATION

De la résistance nationale à la récupération politique du jihad

Graciela L. Marclay — Mars 2006 — Étude Raoul-Dandurand 11

L'ONU ET LE RECOURS À LA FORCE

ou le mariage de la carpe et du lapin

Thierry Tardy — Octobre 2006 — Étude Raoul-Dandurand 12

LA VIOLENCE IRAKIENNE APRÈS LA FIN DES OPÉRATIONS CONVENTIONNELLES DE 2003

Buts, fonctionnement et perspectives de l'insurrection en Irak

Nicolas Martin-Lalande — Février 2007 — Étude Raoul-Dandurand 13

LA REDÉFINITION DE LA RELATION STRATÉGIQUE ÉTATS-UNIS/INDE

Barthélémy Courmont — Septembre 2007 — Étude Raoul-Dandurand 14

GEOPOLITICS IN A POST-COLD WAR CONTEXT: FROM GEO-STRATEGIC TO GEO-ECONOMIC CONSIDERATIONS?

Jean-François Gagné — Octobre 2007 — *Occasional paper 15*

AU NORD DE L'HÉGÉMON

L'impact des élections américaines de 2008 sur le Québec

Frédéric Gagnon et Karine Prémont — Septembre 2008 — Note de recherche

LE NUCLÉAIRE CIVIL DANS LES STRATÉGIES DE SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU MAGHREB ET AU PROCHE-ORIENT

Brahim Saidy — Avril 2009 — Étude Raoul-Dandurand 16

BLOCAGES À LA FRONTIÈRE?

Le Québec face aux impératifs sécuritaires américains

Joël Plouffe et Julien Tourreille — Mai 2009 — Note de recherche

EXORCISTES AMÉRICAINS

La *Heritage foundation*, la guerre culturelle et la sauvegarde des valeurs familiales traditionnelles

Frédéric Gagnon et Catherine Goulet-Cloutier — Juin 2009 — Étude Raoul-Dandurand 17

VERS UNE INDIFFÉRENCE TRANSATLANTIQUE ?

Les relations États-Unis – Europe, entre tensions et partenariat

Roberto De Primis — Septembre 2009 — Étude Raoul-Dandurand 18

OPÉRATION AJAX, 1953

Le mythe fondateur des tensions entre l'Iran et l'Amérique

Philippe Beaulieu-Brossard — Novembre 2009 — Étude Raoul-Dandurand 19

Les *Études Raoul-Dandurand* sont disponibles sur demande ou en ligne sur le site Internet de la Chaire: www.dandurand.uqam.ca